

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 19 août 2020

Projet de loi

approuvant le rapport d'activité des établissements publics pour l'intégration pour l'année 2019

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre i, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 34 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu le rapport d'activité des établissements publics pour l'intégration pour l'année 2019,
décrète ce qui suit :

Article unique Rapport d'activité

Le rapport d'activité des établissements publics pour l'intégration pour l'année 2019 est approuvé.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver le rapport d'activité des établissements publics pour l'intégration (EPI) pour l'exercice 2019.

Les EPI contribuent au bien-être et à l'intégration sociale et/ou professionnelle de personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion professionnelle et/ou sociale.

La valeur de la responsabilité est le fil rouge du rapport d'activité 2019 des EPI.

1. Accueil, hébergement et accompagnement des personnes en situation de handicap

Les EPI accueillent et hébergent des personnes en situation de handicap dans des centres de jour, des résidences ou dans leur contexte de vie, avec un accompagnement professionnel qualifié. Ils s'assurent du bien-être des usagers et usagers, favorisant leur épanouissement, l'expression de leurs capacités et le développement de leur autonomie.

En 2019, les EPI ont mis à disposition 359 places d'accueil en résidences/appartements sur 35 sites différents avec un taux d'occupation moyen des places de 96%. 46 nouvelles admissions ont été réalisées durant l'année.

En outre, 100 personnes ont été suivies en accompagnement à domicile et l'institution a mis à disposition 106 places en centres de jours sur 9 sites différents avec un taux d'occupation de 100%.

De nombreux projets ont abouti en 2019 dans le domaine de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap :

- Cherchant à améliorer et à diversifier les modalités d'accueil des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme, un partenariat avec la Fondation Handicap Mental et Société (FHMS) a permis l'ouverture en 2019 d'une unité pilote spécialisée en autisme (UPSA) sur le site de la Combe. L'ouverture de cette UPSA a contribué à améliorer la qualité de vie des résident-e-s concerné-e-s et a permis le constat d'expériences positives en termes d'aménagement, d'accompagnement et d'échange.

- Afin de poursuivre un engagement dans la voie du rétablissement en santé mentale, les EPI proposent, depuis janvier 2019, aux personnes présentant des troubles psychiques, un accompagnement par une paire praticienne en santé mentale, appelée aussi paire aidante. Des résident-e-s se réunissent une fois par semaine et explorent l'outil « Reprendre sa vie en main (ReViM) » afin de soutenir la gestion de leur maladie et leur rétablissement. Il s'agit d'une démarche volontaire, qui en aucun cas ne peut être imposée aux résident-e-s.
- 2019 marque également la première année d'exploitation de L'ATIK. L'ATIK est un appartement collectif de 7 chambres et de 4 studios individuels construits au dernier étage du site de Thônex. L'ATIK est proposé aux personnes adultes ayant une déficience intellectuelle légère et/ou des troubles psychiques modérés. Chaque résident-e peut y développer à son rythme son potentiel d'autonomie et d'intégration. Ce type d'hébergement offre un cadre de vie ouvert sur la communauté et favorise les apprentissages, autant dans le domaine personnel que dans la vie collective.
- L'Atelier diététique, créé en mars 2019 et situé dans les cuisines du site de la Combe, répond à toutes les contraintes diététiques liées aux besoins des résident-e-s des EPI. L'atelier favorise la communication transversale avec les équipes socio-éducatives et, depuis son lancement, une amélioration de la qualité des prestations proposées est constatée.

2. Réadaptation et réinsertion professionnelle

Les EPI proposent des emplois rémunérés, avec contrat de travail, dans des ateliers adaptés.

Ces ateliers emploient indifféremment des personnes en situation de handicap et des personnes fragilisées socialement au bénéfice d'une rente assurance-invalidité (AI). Ils offrent la possibilité d'exercer plusieurs types de métiers dans des domaines variés. Ils accueillent prioritairement des personnes relevant de l'AI, mais également des personnes en difficulté d'insertion.

En 2019, 458 collaboratrices et collaborateurs, dont 69 personnes nouvellement engagées, occupent un emploi adapté et ce, dans une quarantaine de métiers différents. Les EPI élaborent des mesures d'évaluation et de réadaptation, des formations et des apprentissages destinés à des personnes atteintes dans leur santé, en chômage longue durée ou en situation d'exclusion sociale, avec pour objectif qu'elles intègrent ou réintègrent le monde du travail.

En 2019, les EPI ont accueilli 1 880 personnes en mesures au service réadaptation et réinsertion adressées par l'office cantonal de l'assurance-invalidité, l'office cantonal de l'emploi, l'Hospice général ou d'autres institutions. 168 personnes ont été placées en stage en entreprises externes et 136 jeunes ont été accueillis par le secteur Jeunes.

Dans le cadre de la réinsertion et de la réadaptation professionnelles, les projets suivants ont abouti en 2019 :

- Les offices cantonaux des transports (OCT) et du génie civil (OCGC) ont confié la gestion de leur réception aux EPI dès le 1^{er} avril 2019. L'objectif intégratif commun est d'offrir des postes administratifs adaptés et valorisants à des personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion professionnelle.
- L'Atelier propreté et hygiène du bâtiment a débuté un partenariat avec Honegger SA, entreprise qui fournit des prestations de nettoyage. Répondant pleinement à la mission d'intégration des EPI, ce partenariat permet à un collaborateur en emploi adapté de rejoindre une entreprise du secteur privé.

3. Projets immobiliers

Les EPI ont 3 projets immobiliers en cours en 2019 :

- Le bâtiment de la Maison de l'Ancre est en rénovation totale. Les travaux ont débuté en octobre 2019; les résident-e-s ont dû emménager provisoirement dans plusieurs lieux d'habitation. Une fois les travaux terminés, les 37 résident-e-s pourront à nouveau y être accueillis dans des conditions de logement optimales.
- L'immeuble de la route de Chêne 48 est également en reconstruction complète, nécessitant un déménagement temporaire de l'administration des EPI à la rue de Lyon. Suite à ces travaux, une résidence pour une trentaine de personnes en situation de handicap nécessitant des soins continus y sera créée. L'administration y sera accueillie à nouveau dès 2022.
- Les travaux à la Résidence 21, commencés fin 2018, se sont poursuivis en 2019 pour transformer cet ancien hôtel en une résidence socio-éducative. Cette nouvelle résidence pourra accueillir, 32 résident-e-s dans des chambres et des studios, ainsi que 24 personnes en centre de jour dès fin 2020.

4. Présentation des finances au personnel

Dans une volonté de transparence et afin de développer la notion de responsabilité collective de l'institution, des séances d'information consacrées à l'état financier des EPI ont été organisées pour la première fois à l'attention des collaboratrices et collaborateurs. Cette pratique sera reconduite chaque année.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Rapport d'activité 2019



Etablissements publics
pour l'intégration

Rapport d'activité 2019

Après l'autodétermination en 2016, le respect en 2017 et l'intégration en 2018, la valeur de la responsabilité est le fil rouge de ce rapport d'activité 2019.

« Sentir sa responsabilité, c'est sagesse. Penser qu'on peut l'assumer seul n'est que déraison. »

Walter M. Miller, Un cantique pour Leibowitz, 1960.



Sommaire

Avant-propos du conseiller d'Etat	05
Message du président.....	07
Editorial de la directrice générale	09
Gouvernance	11
Identité.....	14
Lieux.....	15

Revue de l'année

2019 en bref.....	17
2019 en chiffres	19
Trois projets en chantier.....	21

Responsabilité

Pour moi, la responsabilité, c'est.....	25
Un atelier intégré aux offices cantonaux des transports et du génie civil.....	27
Diversification des modalités d'accueil: un projet pilote à La Combe	31
Stage LIASI: la démarche de responsabilisation de l'atelier tertiaire.....	33
Devenir acteur de son rétablissement	37
L'ATIK, quel retour après une année d'exploitation?.....	39
«C'était pour dire à tout le monde qu'on s'aime».....	43
La création d'un atelier diététique	47
Un partenariat avec Honegger SA.....	49
Présentation des finances au personnel	51

Ressources humaines et finances

Bilan social.....	53
Etats financiers.....	59
Rapport de l'organe de révision.....	63

Contacts	65
-----------------------	----

Avant-propos du conseiller d'Etat

Des efforts collectifs et du courage pour une intégration renforcée



Marquer un temps d'arrêt et se retourner sur une période écoulée, comme il est de coutume pour tout compte-rendu d'activité, charrie souvent bien des sentiments divers, allant de la sensation du devoir accompli à la nostalgie. Se concentrer en particulier sur les projets spécifiques qu'ont démarré ou fait aboutir les Etablissements publics pour l'intégration en 2019 conduit cependant à un sentiment dominant : une profonde reconnaissance.

L'année 2019 a effectivement vu de belles réalisations. Je n'en citerai que deux parmi bien d'autres. L'ouverture d'une Unité Pilote Spécialisée en Autisme sur le site de La Combe, destinée aux personnes présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme, répond parfaitement aux exigences internationales et illustre l'expertise de l'institution et de son personnel dans ce domaine depuis plus de 20 ans. Le nouvel atelier diététique au sein du Service de restauration vient rappeler qu'une saine alimentation représente une part non négligeable en vue d'un retour à l'autonomie.

Ce qui me plaît néanmoins à mettre en évidence, ce sont les actions entreprises de concert entre les Etablissements publics pour l'intégration et des partenaires variés, au nom de l'insertion des usagers-ères. Au nom de la cohésion sociale. Cette cohésion sociale qui m'est si chère requiert de l'engagement et de la responsabilité, en particulier du monde extérieur.

Si l'image et les potentialités socioprofessionnelles des personnes en situation de handicap ou en cours de réinsertion se sont heureusement renforcées ces dernières années, grâce aux efforts de sensibilisation consentis notamment par le milieu du handicap, la collaboration entre les EPI et le secteur privé et public offre encore de

fantastiques opportunités en matière d'insertion. Inauguré au printemps 2019, le nouvel atelier intégré, rattaché à l'office cantonal des transports, est extrêmement réjouissant. L'intégration professionnelle doit être l'affaire de tous les partenaires. Elle nécessite du courage, tant de la part des usagers-ères que des employeurs. Je fais le vœu qu'elle puisse encore se développer ces prochaines années.

L'exercice 2019 n'a, il est vrai, pas été dénué de remous sur le plan financier. Plusieurs facteurs structurels auxquels des solutions coordonnées sont recherchées par le département de la cohésion sociale et les EPI, sans compter des frais importants liés aux déménagements générés par les travaux de rénovation majoritairement couverts quant à eux par des fonds privés, expliquent le déficit constaté. Je reste néanmoins convaincu que les mesures financières et organisationnelles décidées par le Conseil d'administration et la direction générale seront suivies d'effets positifs.

Devant les défis liés à la situation financière des EPI qui se posent à nous, je veux ici remercier l'ensemble du Conseil d'administration et son président pour leur engagement au nom de la cohésion sociale. Je tiens enfin à souligner la volonté de la nouvelle directrice générale, Magali Ginet Babel, de maintenir un haut niveau de qualité des prestations à l'attention des usagers-ères tout comme celui des produits et services issus des ateliers socioprofessionnels. Cette qualité, c'est aussi et surtout le résultat du travail sans relâche, des encouragements et de l'accompagnement hors pair des col-laborateurs-trices des EPI, que je tiens à remercier toutes et tous chaleureusement. La santé financière de cette institution si importante pour Genève demeurera sous l'œil attentif de la direction générale et du département. Il en va de notre responsabilité collective.

Thierry Apothéloz

Conseiller d'Etat chargé du département
de la cohésion sociale

Responsabilité et solidarité vont de pair



La notion de responsabilité peut, selon les convictions de chacun-e, s'envisager sous un angle philosophique ou idéologique, mais elle ne saurait faire fi d'un des fondamentaux de l'Homme, à savoir son besoin de se réaliser. Chacun à sa mesure, qu'il soit nanti ou pauvre et quel que soit son niveau intellectuel. Au-delà de cette responsabilité que l'on peut qualifier de morale, s'ajoutent les contraintes de la responsabilité légale qui régit la relation de dépendance, comme c'est le cas aux Etablissements publics pour l'intégration.

A mon sens, la notion de responsabilité procède d'un haut niveau de conscience bâti sur la pleine reconnaissance de l'autre comme sur les valeurs collectives de notre société, dont la première d'entre elles est certainement la solidarité. Une notion de responsabilité qui se décline forcément en deux temps:

- l'engagement de l'autre dans son destin personnel, dans son besoin de se réaliser en fonction de ses capacités;
- ma bienveillance à l'égard de l'autre pour l'accompagner et l'aider à s'épanouir dans le plus grand respect de son autonomie dès lors qu'il en exprime le besoin, à défaut, que cela s'inscrit dans mon rôle institutionnel. Ceci présuppose naturellement que je sache faire preuve de discernement.

Si notre responsabilité morale relève en partie de notre appréciation personnelle, il en est tout autre de notre responsabilité légale. Celle-ci est régie par des règles clairement définies par la société en regard de notre rôle, bien entendu en tenant compte de notre niveau d'information. Mais qu'elle soit morale ou légale, notre responsabilité procède avant toute chose de notre volonté de donner le meilleur de nous-mêmes

dans un contexte collectif, dans notre quête d'un sentiment justifié de bonheur qui exclut l'indifférence.

C'est dans cette dynamique de responsabilités conjuguées que je conçois la mission des Etablissements publics pour l'intégration et je remercie chacune et chacun de leurs collaborateurs-trices qui œuvrent dans ce sens. Je les remercie du chemin accompli et je les remercie de continuer de se remettre en question jour après jour pour que demain soit porteur d'espoir et meilleur qu'hier.

J'aimerais remercier notre ministre de tutelle, Monsieur Thierry Apothéloz, et son équipe pour leur confiance et leur soutien en 2019, année qui a été difficile à bien des égards même si cela ne nous a pas empêchés de faire notre travail. Enfin, je remercie également les membres du Conseil d'administration, présents et anciens, ainsi que notre directrice générale, Madame Magali Ginet Babel, pour le fantastique travail effectué en 2019.

Serge Bednarczyk

Président du Conseil d'administration

Editorial de la directrice générale

Réciprocité des responsabilités



En arrivant dans ma fonction de directrice générale aux EPI, si j'avais bien entendu une certaine connaissance de l'établissement et des populations auxquelles nous nous adressons, jamais je ne m'étais imaginée à quel point l'offre était multiple. J'ai découvert un univers d'activités, de métiers, de personnes et de lieux bien plus vaste que ce que je pouvais me représenter.

Quel extraordinaire outil d'intégration que cette institution offre dans son ensemble ! Par sa diversité de prestations et de compétences professionnelles, elle peut permettre un soutien adapté à chaque individu, à chaque besoin, à n'importe quel moment de la vie de jeune adulte ou d'adulte.

Le canton nous a confié la noble mission de contribuer au bien-être et à l'intégration de personnes en situation de handicap et/ou en difficulté d'insertion. Empreinte de courage, cette responsabilité, que nous portons collectivement, peut sans fausse modestie être arborée par les EPI comme une distinction.

Nous en sommes extrêmement fier-ère-s et nous mettons tout en œuvre pour être à la hauteur. Notre mission nous engage naturellement à répondre par une forte responsabilité collective et individuelle, quel que soit notre poste ainsi que les champs d'activités et de compétences qui le caractérisent.

Tout un chacun doit savoir offrir une écoute et un soutien adaptés aux besoins des autres, en offrant des réponses extrêmement diversifiées avec pour objectif commun : l'intégration et l'inclusion.

Ces concepts passent avant tout par le soutien de la personne dans sa prise de décision. C'est ainsi que chacune et chacun d'entre nous peut se sentir faire partie de la société, être l'acteur, l'actrice principal-e de sa vie, exercer son droit d'être responsable.

Accompagner la personne à choisir sa vie est un défi de taille pour l'institution! Nous devons nous repenser, veiller à nous former, nous informer, nous transformer. Remettre en cause sans cesse nos pratiques pour faire évoluer nos postures professionnelles et être capables de garantir la qualité de nos prestations, de notre environnement et répondre aux besoins de nos usagers-ères.

Il est aujourd'hui de notre responsabilité d'accompagner les personnes à faire leurs propres choix, à mettre en place les conditions propices à l'apprentissage de l'auto-détermination, à les accompagner à décider de leur vie. C'est en ce sens que nous nous sommes engagés en rédigeant notre «Vision 2025» pour l'institution.

Cette année 2019 a été riche de projets, de formations et d'initiatives allant dans le sens de notre «Vision 2025». Nous avons également décidé de donner un cadre un peu plus formel à celle-ci en entreprenant un projet nous donnant les moyens de donner une place visible et concrète, dans nos processus d'accompagnement comme dans notre documentation, à la demande et aux souhaits exprimés par la personne et par son-sa répondant-e légale.

Pour conclure, je crois que la notion de responsabilité est centrale et indispensable à la bonne avancée de tout projet partagé, d'actions communes pour toutes et tous, usagers, usagères, collaboratrices, collaborateurs, parents, partenaires. Une responsabilité qu'à chacune et chacun d'engager ce qu'il faut de temps et d'échanges pour assurer le juste relais, la bonne information allant de sa responsabilité à celle d'autrui.

Pour cette responsabilité, comme pour toutes celles qui sont assumées aux EPI et qui le seront encore au quotidien, je tiens chaleureusement à faire part aux collaboratrices et collaborateurs des EPI, au Président et au Conseil d'administration, à notre conseiller d'Etat, Monsieur Thierry Apothéloz, ainsi qu'à toute son équipe, de mon estime et de mes profonds remerciements.

Sans vous, rien ne serait possible!

Magali Ginét Babel
Directrice générale

Le Conseil d'administration

Le conseil est constitué en 2019
des membres suivant-e-s :



De gauche à droite: William Chaparro, Jean-François de Saussure, Magali Ulanowski, Bérengère Gautier, Mathias Büchi, Claude Laporte, Emmanuelle Merle, Boris Calame, Magali Ginet Babel, Guillaume Thion, Serge Bednarczyk, Laurent Bertrand, Ayari Felix Beltrametti, Dominique Rivollet, Michel Berclaz, Ana Roch, Marie-France Sarfati, Thierry Apothéoz (conseiller d'Etat, en charge du département de la cohésion sociale).

Président

- M. Serge BEDNARCZYK*

Membres désignés par le Grand Conseil

- M. Boris CALAME
- Mme Ayari FELIX BELTRAMETTI*
- Mme Bérengère GAUTIER*
- M. Claude LAPORTE
- Mme Emmanuelle MERLE
- Mme Ana ROCH
- M. Guillaume THION

Membres désignés par le Conseil d'Etat

- M. Mathias BÜCHI
- M. Jean-François DE SAUSSURE
- M. Dominique RIVOLLET*
- Mme Magali ULANOWSKI*
- Mme Marie-France SARFATI
- M. Laurent BERTRAND

Membre élu par le personnel

- M. William CHAPARRO

Représentant du Conseil d'Etat, avec voix consultative

- M. Michel BERCLAZ
- Directeur en charge des assurances sociales et du handicap à l'OAIS

Directrice générale, avec voix consultative

- Mme Magali GINET BABEL

* membres du bureau



Mission

Les Etablissements publics pour l'intégration contribuent au bien-être et à l'intégration sociale et/ou professionnelle de personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion professionnelle et/ou sociale.

Vision

Être une force de proposition et un modèle de réponses aux besoins des personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion.

Valeurs

Quatre valeurs constituent le socle de l'institution. Elles sont appliquées dans toutes les pratiques quotidiennes, les décisions et les comportements des collaborateurs-trices et des usagers-ères.

Autodétermination

Inclure chaque personne dans les processus décisionnels qui la concernent.

Intégration

Privilégier et actionner tous les moyens d'intégration que la société et l'institution mettent à disposition.

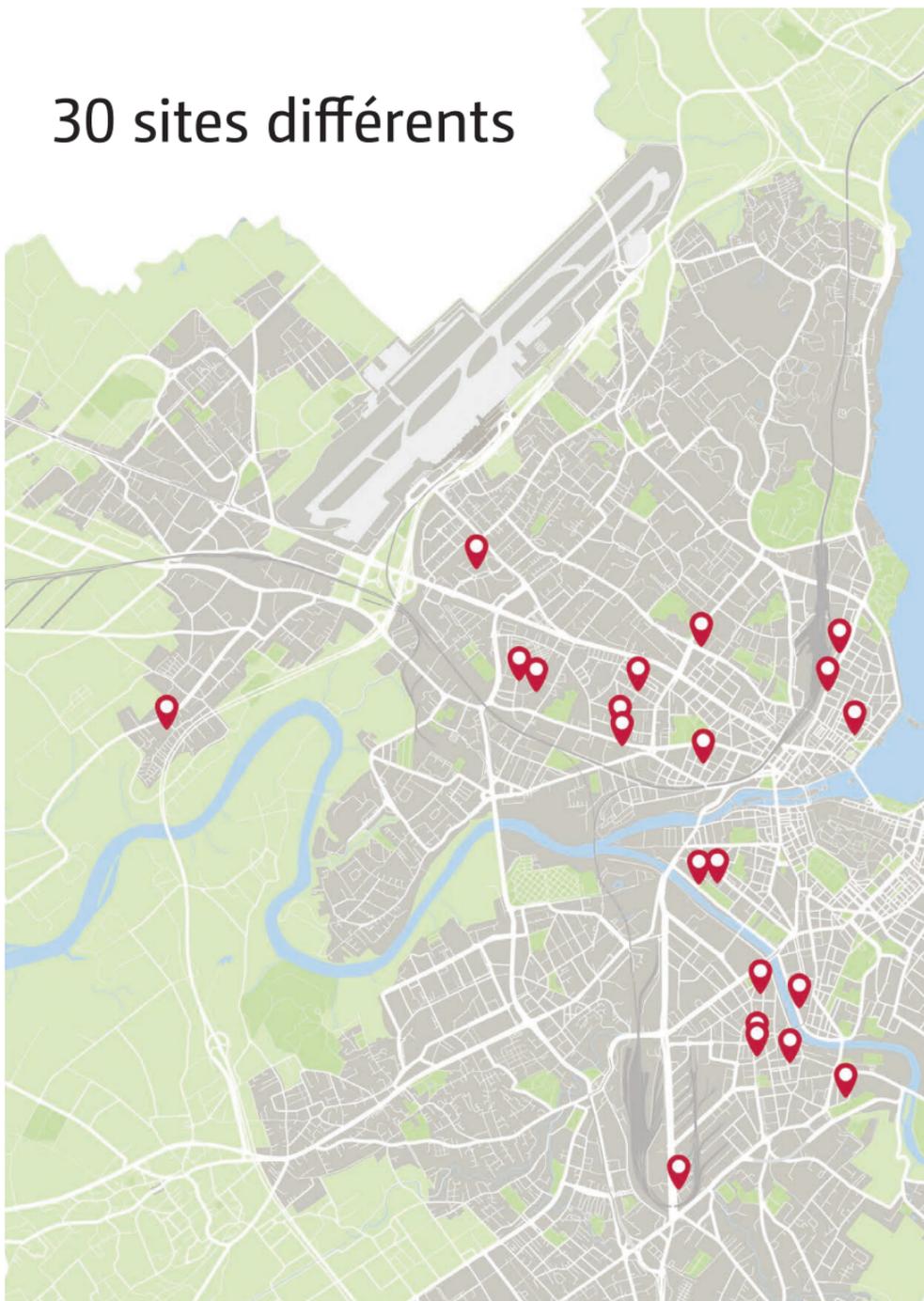
Respect

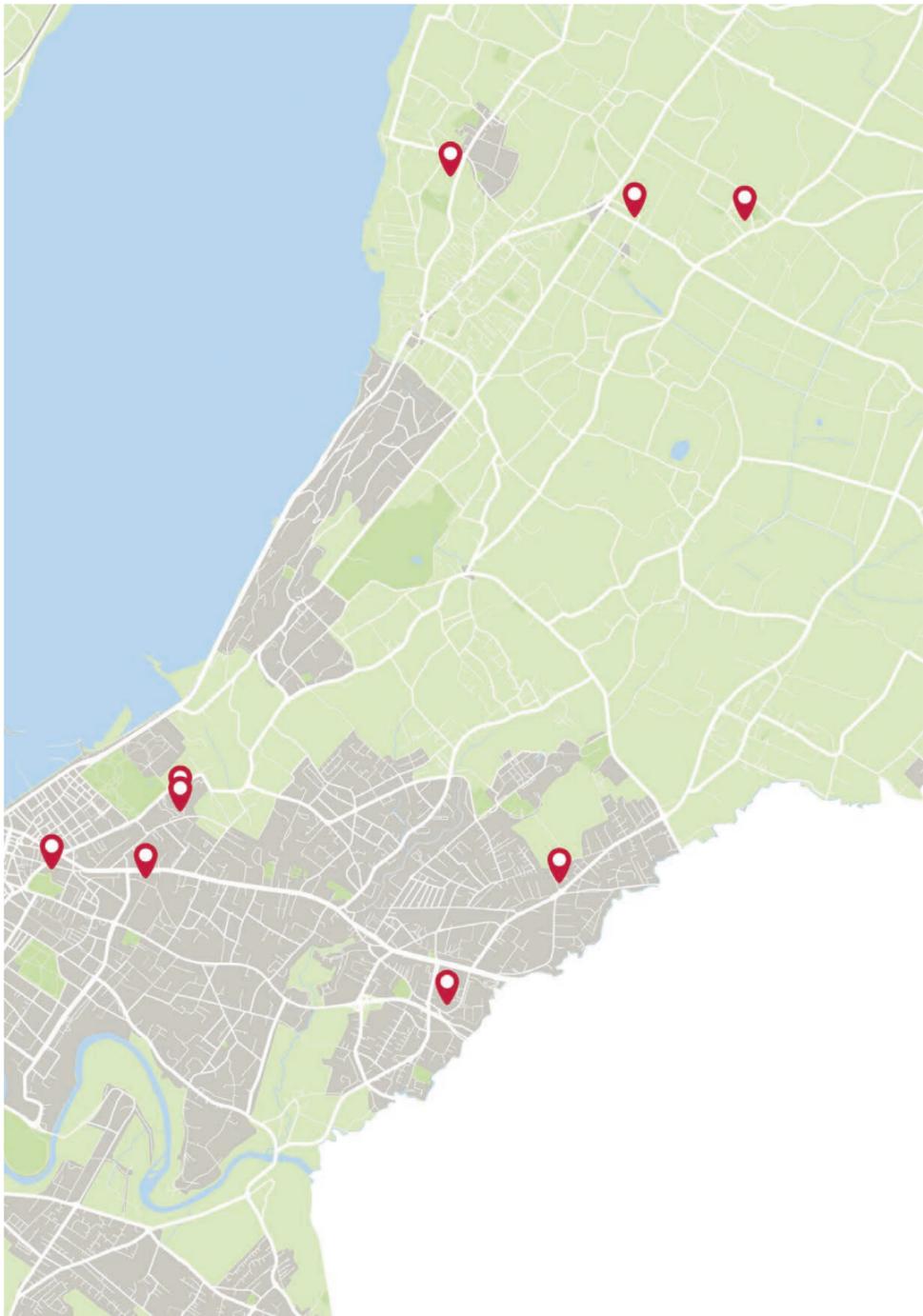
Accorder la même considération à tous-tes les interlocuteurs-trices, en prenant en compte leurs capacités, leurs expériences et leurs besoins.

Responsabilité

Engager sa responsabilité dans toutes les actions qui sont en lien avec son travail et l'institution.

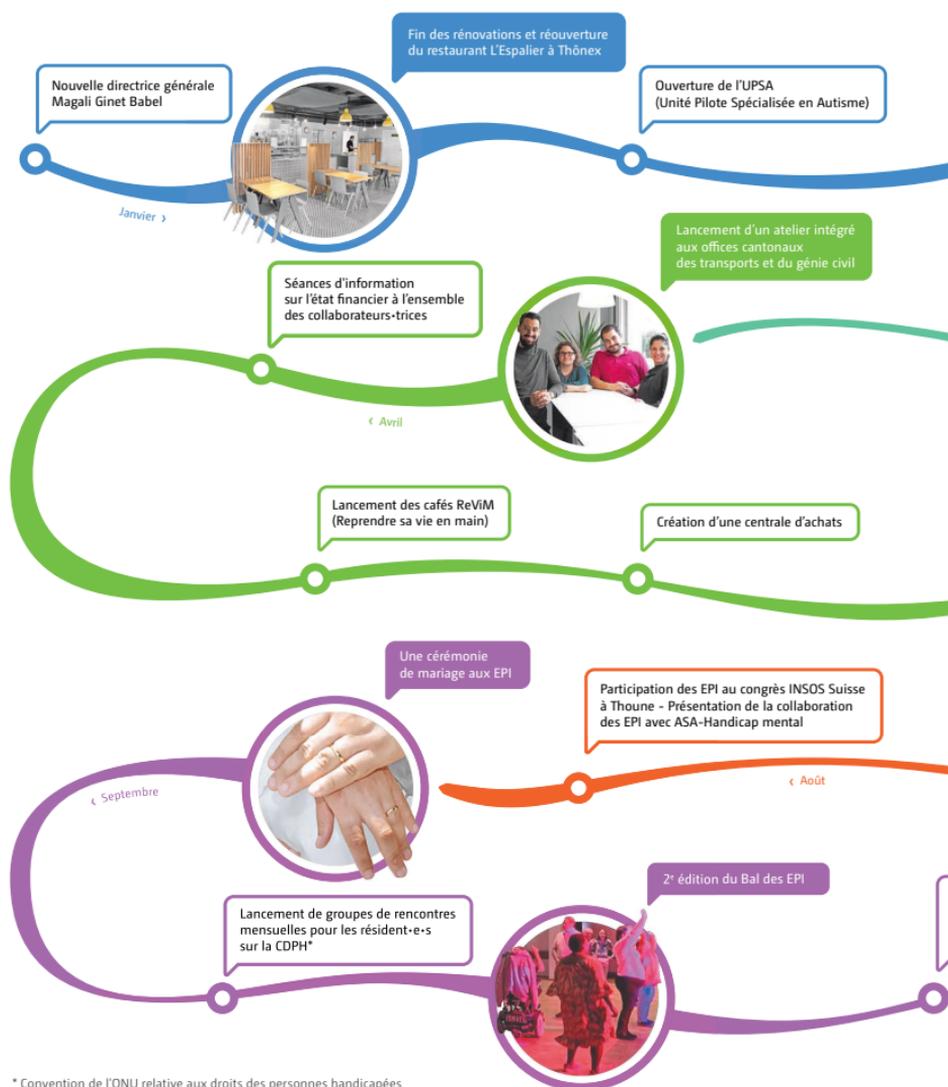
30 sites différents





Revue de l'année

2019 en bref



* Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées

Entrée dans le périmètre consolidé de l'Etat

Lancement d'un nouvel atelier diététique au Service de restauration



Mars >

Le FC Champel EPI au WORLD SUMMER GAMES à Abu Dhabi

Participation à la 3^e édition du Salon « Forum Carrière » RH



3^e participation des EPI au Marathon de Genève

Séances d'information annuelles à l'ensemble des collaborateurs-trices



Mai >

Actualisation et publication des cahiers des charges

Nouvelle politique de prévention et de suivi des incidents

< Juin

Participation au salon de l'Office cantonal de l'emploi : présentation des mesures EPIFAIRE et PASSEPI

Participation à la Coupe de Noël et à la Course de l'Escalade

Noël des enfants des collaborateurs-trices



Décembre >

Revue de l'année

2019 en chiffres

Services socio-éducatifs



Services socioprofessionnels





Revue de l'année

Trois grands projets en chantier

La Maison de l'Ancre et la Résidence 21 sont en pleine rénovation. Le bâtiment de la Route de Chêne est déconstruit en vue d'une reconstruction complète. Le point sur trois projets d'infrastructures en cours, soutenus et financés par la FONDEPI.

Les travaux à la Maison de l'Ancre

Les travaux ayant débuté en octobre 2019, les résident-e-s ont dû emménager provisoirement dans plusieurs lieux d'habitation. Une fois celle-ci rénovée, les 37 résident-e-s pourront à nouveau être accueilli-e-s à la Maison de l'Ancre dans des conditions de logement optimales.



Les travaux à la Résidence 21

Des travaux de rénovation ont commencé en octobre 2018 pour transformer le bâtiment, un ancien hôtel. Ce bâtiment pourra accueillir 32 résident-e-s dans des chambres et des studios, ainsi que 24 personnes en centre de jour.





Les travaux du bâtiment de la Route de Chêne

La destruction du bâtiment a commencé en octobre 2019, nécessitant un déménagement temporaire de l'administration des EPI à la Rue de Lyon 93-95. La démolition jusqu'au rez-de-chaussée laissera place à une reconstruction complète dès le printemps 2020. Une résidence pour 30 personnes en situation de handicap avec besoin de soins continus y sera créée. L'administration y sera accueillie à nouveau.

Du JE au NOUS, un balancier nécessaire.

Dans des grands projets comme ceux-ci, le plus important est de réussir à mobiliser et fédérer l'ensemble des partenaires, en même temps et dans un délai donné, de déterminer qui est responsable de quoi et jusqu'où.

Ma responsabilité, c'est d'œuvrer pour fournir des infrastructures répondant aux besoins des futures personnes accueillies. Convaincue du sens des projets que je pilote, ma responsabilité c'est aussi de transmettre ce sens aux personnes avec qui je travaille, pour qu'elles puissent se le réapproprier, en être porteuses, s'en sentir à leur tour responsables; ainsi toutes leurs compétences seront mises au service du projet.

Tous les EPI sont impliqués dans ces projets: les Services socio-éducatifs qui en sont les acteurs principaux en tant que futurs utilisateurs, les services de support et les Services socioprofessionnels avec entre autres les magnifiques réalisations sur mesure de leurs ateliers.

Isabelle Rousselle,
cheffe de projets infrastructures résidentielles



A word cloud of French terms related to social responsibility and development. The words are arranged in a roughly triangular shape, with the largest word, 'Responsabilité', at the bottom center. Other prominent words include 'Solidarité', 'Mission', 'Encadrement', 'Social', and 'Solution'. The words are in various colors and sizes, creating a dynamic and multi-layered visual.

Aide Sincérité
Formation Disponibilité
Rencontre
Solidarité Avancer
Accompagnement Comprendre
Ensemble Encadrement
Famille Apprentissage Soi Réadaptation
Mission Attentif Métiers
Bien-être
L'autre Intégration en emploi
Responsabilité
Engagement Bienveillance Rétablissement
Respect Conscience Autonomie
Implication A l'écoute
Evolution Social
Autogestion Accueil
Développement de compétences
Aimer Assumer
Solution

Responsabilité

Pour moi, la responsabilité, c'est...



De mon point de vue, ma responsabilité est de contribuer à offrir des prestations de qualité au sein de l'institution tant envers mes collègues et la hiérarchie, mais, avant tout, à nos client·e·s et à nos usager·e·s. Chaque jour, je cherche à optimiser au mieux mon travail afin d'être le plus disponible possible pour nos usager·e·s. Je suis fière de travailler pour une institution publique qui non seulement offre une chance à chacun·e mais autorise aussi le droit à l'erreur.

Sophie ROSSET,
secrétaire auxiliaire,
Services socio-éducatifs



Pour moi, ça signifie avoir des expériences et pouvoir montrer les tâches aux futurs stagiaires.

Jules GRAVIER,
collaborateur en emploi
adapté, Atelier propreté et
hygiène du bâtiment



Être responsable, c'est s'occuper de soi-même, c'est prendre des responsabilités, c'est être autonome, et l'image de soi aussi... dans le sens... être belle. Je travaille dans le conditionnement et assemblage. Dans mon travail, c'est que ce soit bien fait.

Cecilia MARTINEZ,
collaboratrice en emploi adapté
à l'Atelier conditionnement et
assemblage et résidente
à l'appartement Basalte



La responsabilité, c'est être fier du travail bien fait! Ma responsabilité, c'est aussi aider un collègue pour lui montrer quelque chose qu'il ne connaît pas.

Michaël TOCHON,
collaborateur en emploi adapté,
Atelier menuiserie



C'est assumer ses propres décisions et être en soutien à ses collaborateurs·trices quand c'est nécessaire, et surtout dans les moments difficiles. Être responsable, c'est montrer la direction à prendre et aider son équipe à parvenir à l'objectif.

Daniel HENTSCH,
directeur Service des ressources humaines et
logistique, Département des infrastructures,
Office cantonal du génie civil
et Office cantonal des transports



La responsabilité intervient au moment où l'on décide d'entreprendre une action. Pour moi, la responsabilité est un aspect important tant au niveau personnel qu'au niveau professionnel. Elle demande d'être vigilant et minutieux afin d'atteindre un résultat de qualité. Au fil du temps, la responsabilité nous transforme en une personne de plus en plus autonome.

Granit ABDYLI,
apprenti employé de commerce,
Services des ressources humaines



La responsabilité, pour moi, c'est exécuter une tâche du début à la fin au travail. Et sinon, dans la vie de tous les jours, je pense à la responsabilité envers un enfant, c'est le surveiller et le protéger, l'accompagner partout.

Julian VAN HOLTEN,
collaborateur en emploi adapté,
Atelier réception et
back-office Pallanterie et OCT/OCGC



Dans nos actions au quotidien, se sentir concerné et s'engager à faire vivre ensemble la noble mission des EPI.

Chantal BORDIER,
conseillère juridique



Pour moi la responsabilité signifie garantir l'équilibre de mon secteur et des unités qui en font partie. Faire mieux tous les jours, un pas à la fois.

Kersty DE BOCCARD,
chefe de secteur,
Services socio-éducatifs



Dans l'atelier EcoLogistic, j'ai la responsabilité de contribuer au développement durable et la responsabilité de faire quelque chose de bien pour la planète.

Brice HÄRRI,
collaborateur en emploi adapté,
Atelier EcoLogistic et recyclage



Être responsable, c'est se débrouiller toute seule, sans aide. C'est faire son déjeuner toute seule, manger toute seule, faire des activités toute seule. Des fois, j'ai besoin d'aide, mais c'est un tout petit moment. Je suis responsable de moi, je suis responsable de me lever tous les matins.

Laurence REGNIER,
usagère du centre de jour
Belle-Île et résidente
de l'appartement Corail

Responsabilité

Un atelier intégré aux offices cantonaux des transports et du génie civil

Les offices cantonaux des transports (OCT) et du génie civil (OCGC) ont confié la gestion de leur réception aux EPI dès le 1^{er} avril 2019. Rui Sirgado, maître d'atelier et Julian Van Holten, collaborateur en emploi adapté à l'Atelier réception et back-office intégré, racontent la mise en place de cette réception et leur expérience.

L'équipe de la réception intégrée est composée de huit personnes, qui travaillent en alternance au sein d'une réception sur un site des EPI et à la réception de l'OCT/OCGC. Celle-ci comprend quatre postes de travail: trois postes pour des usagers-ères et un poste d'encadrant.

Afin de répondre au cahier des charges transmis par l'OCT/l'OCGC, les EPI doivent assurer la continuité des prestations pour les visiteurs-euses et les collaborateurs-trices des deux offices.

Un objectif intégratif commun

La valeur intégrative de cette aventure est sans précédent, car l'équipe se rapproche plus que jamais du marché économique libre. Les client-es qui se présentent à l'accueil n'ont pas connaissance du fait qu'il s'agit d'un atelier adapté.

L'objectif intégratif commun est d'offrir des postes administratifs adaptés et valorisants à des personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion professionnelle.



L'équipe de l'Atelier réception et back-office intégré dans les locaux de l'OCT/OCGC

Entretien avec Rui Sirgado, maître d'atelier au Secteur réceptions et back-office

Comment s'est mise en place la réception intégrée?

J'ai commencé une formation dès janvier 2019 et j'ai ensuite mis en place des procédures de formations pour les usagers-ères et les collaborateurs-trices qui allaient travailler là-bas. Je n'ai pu commencer à les former que lorsqu'ils-elles étaient effectivement sur place, à partir d'avril.

Le travail a été colossal puisqu'on a dû concilier simultanément la formation de l'équipe et la continuité des prestations pour les collaborateurs-trices de l'OCT/OCGC et les client-es.

Rui Sirgado, maître d'atelier et Julian van Holten, collaborateur en emploi adapté



Comment s'est déroulée l'intégration des usagers-ères au sein de l'OCT/OCGC?

Les premiers mois ont été riches en émotions, entre l'apprentissage de l'organisation des deux offices, la responsabilité de gérer une réception externe et les attentes des EPI et de l'OCT/l'OCGC.

Au début, l'équipe devait surtout s'adapter à un nouvel environnement. Notre forte implication s'est fait remarquer et nous avons été très vite intégré-e-s à la vie active du département des infrastructures, département en charge des deux offices cantonaux.

Aujourd'hui, ce n'est plus rare de voir certain-e-s de nos collaborateurs-trices manger le midi en compagnie des collègues de l'OCT/OCGC.

Avez-vous eu un retour de l'OCT/OCGC sur cette collaboration?

Au bout de neuf mois d'activité, nous avons effectué un bilan qui s'est révélé très positif. Non seulement l'OCT/OCGC a pu constater la plus-value organisationnelle que l'équipe de la réception a apportée à l'accueil des deux offices, mais a aussi relevé l'émergence d'une nouvelle dynamique dans l'ensemble du bâtiment, engendrée par la motivation et la bonne volonté des collaborateurs-trices.

Entretien avec Julian van Holten, collaborateur en emploi adapté à l'Atelier réception et back-office OCT/OCGC

Quelles sont vos responsabilités au sein de l'atelier?

L'accueil, le téléphone et le courrier sont les responsabilités quotidiennes.

Au téléphone, il faut faire preuve de politesse et orienter au mieux la personne. Je dois déterminer, avec ce que le-la client-e dit, vers qui le-la renvoyer. Nous avons un organigramme avec toutes les fonctions de l'OCT et de l'OCGC pour se rappeler qui s'occupe de quoi.

Ma responsabilité, c'est être courtois, savoir être réactif et répondre au mieux aux client-e-s. On n'a pas envie de faire d'erreur parce qu'on veut montrer une bonne image de l'accueil.



La responsabilité du bon fonctionnement de l'accueil repose sur nos épaules

Les postes à l'OCT/OCGC sont de grandes responsabilités. En effet, la réception l'OCT/OCGC est en relation avec de nombreux organismes liés à la mobilité, telles que les entreprises de transport et celles qui gèrent les chantiers à Genève. Nous sommes aussi en contact avec des citoyen-ne-s pour des renseignements concernant les transports.

Notre tâche à nous est essentiellement l'accueil téléphonique et au guichet. Nous avons la responsabilité également de gérer le courrier et de scanner les documents dans un logiciel de l'Etat.

Témoignage de l'équipe
de la réception OCT/OCGC

Comment s'est déroulée votre intégration à l'OCT/OCGC?

Au début, on était timide, mais tout le monde s'est bien intégré, certain-e-s plus vite que d'autres. Nos collègues nous ont bien accueilli-e-s dès le début. On a été invité à la fête annuelle et aux séances pour qu'on puisse connaître tout le monde dans les offices.

Quel a été le plus grand changement pour vous en venant travailler à l'OCT/OCGC?

C'est le lieu. Les locaux sont magnifiques, mais c'était plus stressant. Il y a plus de mouvements à l'OCT/OCGC tant au niveau des téléphones qu'au niveau des client-e-s à l'accueil. Je l'avoue, au début, je n'osais pas prendre les téléphones. Tout simplement, je ne me sentais pas encore prêt. Je n'aime pas me tromper.

Le point de vue de Daniel Hentsch, directeur du Service des ressources humaines et logistique, Département des infrastructures, Office cantonal du génie civil et Office cantonal des transports.

En quoi ce partenariat répond-il à vos besoins?

L'accueil est très important parce que c'est la première image qu'a la cliente ou le client de l'OCT et de l'OCGC. Avoir une entité indépendante qui s'autogère et qui fonctionne est très précieux pour les deux offices.

Comment la responsabilité s'inscrit-elle dans ce partenariat?

La responsabilité de la réception, c'est d'avoir la capacité de répondre et d'orienter les client.e.s. On ne veut pas que l'équipe donne des informations métiers, mais elle doit savoir à qui s'adresser. Ce n'est pas facile car les métiers sont nombreux et variés au sein de nos offices.

La réception doit faire face à la pression et s'adapter à des périodes de fréquentations différentes.

Notre responsabilité à nous, c'est qu'ils-elles se sentent autant collaborateurs-trices que nous. Ce n'est pas une entité à part, c'est une entité qui fait partie de nous.

Quel bilan tirez-vous après un an?

Les collaborateurs-trices de la réception sont complètement intégré-e-s, ils-elles sont considéré-e-s comme des collaborateurs-trices de l'OCT/OCGC. Ils-elles sont invité-e-s aux séances ou événements. Cela donne une stabilité dans le travail et dans les compétences rendues, qui sont excellentes depuis qu'ils-elles sont là. C'est une grande plus-value.

« La responsabilité de ce projet est un équilibre entre le service à fournir au public, et la mission intégrative des EPI. Ces deux principes rendent notre quotidien si unique. »

Rui Sirgado,
maître d'atelier au Secteur
réceptions & back-office



Diversification des modalités d'accueil: un projet pilote à La Combe

Cherchant à améliorer les modalités d'accueil des personnes atteintes de Troubles du Spectre de l'Autisme, un partenariat avec la Fondation Handicap Mental et Société a permis l'ouverture d'un dispositif appelé UPSA (Unité Pilote Spécialisée en Autisme), une forme d'hébergement différente de celles proposées jusqu'alors.

Les établissements pour personnes en situation de handicap (EPH) rencontrent d'importants défis pour l'accueil et l'accompagnement de personnes présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA).

Ces défis touchent autant à la taille des unités et à la structuration des espaces d'accueil qu'aux modalités de cohabitation entre personnes présentant toutes de fortes vulnérabilités.

De nombreuses recherches montrent que les personnes avec TSA sont sensibles à certains éléments architecturaux de leur environnement immédiat, qui peuvent être un facteur déclencheur de comportements défits, comme, au contraire, contribuer à l'amélioration du bien-être de ces personnes.

Le projet UPSA

Dès 2016, une réflexion partagée avec la Fondation Handicap Mental et Société (FHMS) a débouché sur un projet visant à développer, au sein des EPI, les bonnes pratiques susceptibles d'améliorer la qualité de vie et le bien-être de la personne concernée et de son entourage.

Les objectifs de ce projet sont:

- Proposer un lieu de vie plus restreint en taille (deux places) pour des personnes dont le parcours et les besoins spécifiques légitiment un besoin de vivre dans un environnement plus calme que celui des résidences existantes;

- Faire l'expérience d'une architecture «thérapeutique», grâce à des aménagements pensés par des architectes expérimentés et tenant compte de besoins spécifiques des personnes concernées (hypo ou hyper sensibilités sensorielles, couleurs, luminosité, matériaux, mobilier...);

- Optimiser l'échange d'informations entre l'équipe éducative, les proches de la personne et son réseau;

- Développer un réseau de personnes ressources pouvant contribuer, sous différentes formes, au soutien de l'équipe éducative et de l'accompagnement des résident-e-s.

C'est ainsi que s'est ouverte une Unité Pilote Spécialisée en Autisme (UPSA), un appartement sur le site de la Combe, où deux résident-e-s ont emménagé le lundi 7 janvier 2019.





Des «vitreaux» permettent aux éducateurs-trices d'observer ce qui se passe à l'intérieur comme à l'extérieur sans déranger les résident-e-s

Renouvellement des points de repères

Durant les premiers mois, l'équipe socio-éducative a fait face à un défi : redéfinir le travail d'accompagnement et le déroulement de la journée des personnes dans un environnement et une vie communautaire restreinte en comparaison aux modèles d'hébergement habituels.

Au fil de l'année, une stabilité s'est construite, tant pour les collaborateurs-trices que pour les deux résident-e-s, qui ont dû s'adapter à la cohabitation dans cette forme d'habitat.

L'implication de l'équipe, dans la mise en place du projet comme dans son évolution a été un facteur déterminant. Plusieurs formations, mises en place sur la base des besoins exprimés par les collaborateurs-trices, ont soutenu ce processus.

L'émergence de potentialités

Si leurs difficultés – notamment les risques de troubles du comportement – demeurent bien présentes, les deux personnes accueillies ont pu progressivement exprimer des ressources et des potentialités nouvelles, peu révélées auparavant, et observées tant par le personnel éducatif que par leurs proches.

Selon les observations réalisées, les possibilités pour les résident-e-s d'être impliqué-e-s dans les décisions les concernant deviennent plus importantes dans cet environnement spécifique.

L'objectif de l'équipe est de moins «faire pour» et de plus «faire avec». Dans un groupe de vie très restreint, l'équipe dispose de plus de leviers pour construire un quotidien prenant en compte les aspirations exprimées par les résident-e-s, tout en tenant compte de leurs besoins de structuration et de prévisibilité. Les personnes accueillies ont ainsi l'occasion de devenir progressivement actrices et responsables du déroulement de leur journée.

Constat après un an

L'année 2019 a été une année intense pour toutes les personnes impliquées dans le projet UPSA. L'accueil dans un appartement de cette configuration a nécessité un changement de paradigme important.

Le cadre d'accueil proposé a contribué à une amélioration de la qualité de vie des deux résident-e-s. Les expériences positives constatées dans ce projet (aménagement des espaces de vie, bonnes pratiques d'accompagnement, échanges continus d'informations avec les proches et le réseau...) pourront être transposées dans d'autres structures d'accueil pour personnes avec TSA, mais aussi pour d'autres populations accueillies aux EPI.

Responsabilité

Stage LIASI: la démarche de responsabilisation de l'atelier tertiaire

Le stage LIASI* accueille des bénéficiaires de l'Hospice général sur une durée de quatre semaines, en vue d'une évaluation de la distance à l'emploi. Les EPI proposent des places de stages dans de nombreux domaines professionnels, dont le secteur tertiaire. Reposant sur une démarche de responsabilisation, un atelier tertiaire favorise une reprise en main autonome.

Des stages proches du domaine métier

Pour répondre à toute une variété de profils, aussi bien des personnes peu qualifiées que de niveau universitaire, les EPI proposent de nombreuses activités professionnelles au sein de différents ateliers. Une diversité d'ateliers qui permet à chacun-e d'effectuer un stage dans son domaine professionnel.

Dans cette optique, l'Atelier tertiaire, situé au 3^e étage du 105 de la route des Jeunes, a été créé pour les personnes possédant une expérience professionnelle dans des métiers du secteur tertiaire.

Dans le cadre de la mesure LIASI, la responsabilité des EPI est doublement engagée, autant à l'égard des stagiaires et leurs attentes légitimes que vis-à-vis du mandant, l'Hospice général.

Une approche participative et responsabilisante

L'Atelier tertiaire est conçu pour rendre les stagiaires indépendant-e-s: dès leur arrivée, ils-elles doivent se prendre en charge en déterminant eux-mêmes des objectifs, les tâches qu'ils-elles vont réaliser et leur emploi du temps. Le rôle de l'encadrement est décisif pour donner un sens à leur stage, les mobiliser et les responsabiliser.

Chaque semaine, une réunion avec leur encadrement leur permet de faire le point et d'auto-évaluer l'état d'avancement de leur travail.

L'atelier permet aussi de développer les échanges. Un «arbre à compétences» en post-it orne la paroi d'un mur, sur lequel chaque stagiaire est invité-e à écrire les compétences qu'il ou elle peut partager avec les autres.

Favorisant l'autonomie, la responsabilité individuelle et collective, l'Atelier tertiaire remporte un franc succès auprès des stagiaires.

«A l'Atelier tertiaire, on échange nos connaissances, chacun-e vient de domaines très variés et a un savoir spécifique qui peut être utile à d'autres.

Pour moi, la responsabilité pendant le stage, c'est de s'entraider et de partager nos compétences d'une manière constructive et bienveillante. On est tous différents mais à la même enseigne.»

Témoignage d'Ophélie,
stagiaire LIASI
ex-employée au sein d'une ONG

* Loi sur l'Insertion et l'Aide Sociale Individuelle

Au fil du temps, cet atelier a développé les activités d'«ateliers autogérés», animés par les stagiaires, sur des thématiques liées à l'emploi.

Les «ateliers autogérés», de véritables dispositifs d'entraînement

Les ateliers autogérés, qui se déroulent sous la forme de réunions entre pairs, privilégient les échanges de compétences et les retours d'expériences entre stagiaires.

Les stagiaires peuvent proposer des ateliers et en prendre la responsabilité à tour de rôle, sans aucune obligation. Par exemple, des personnes avec des compétences dans le domaine digital peuvent proposer un atelier concernant les réseaux sociaux, durant lequel il sera possible d'apprendre à bien les utiliser pour la recherche d'emploi.

Les ateliers autogérés s'inscrivent dans une dynamique de reprise en main du pouvoir d'agir. En créant un climat d'émulation, ils encouragent les personnes à s'engager, à développer leur sentiment d'efficacité, à se confronter aux autres et à redevenir maître ou maîtresse de leur devenir.

«Participer à ce stage est l'occasion de se sociabiliser et de faire une remise en question. Ce qui m'a le plus plu, c'est la liberté qu'on a et la gestion du temps qui nous est donné.

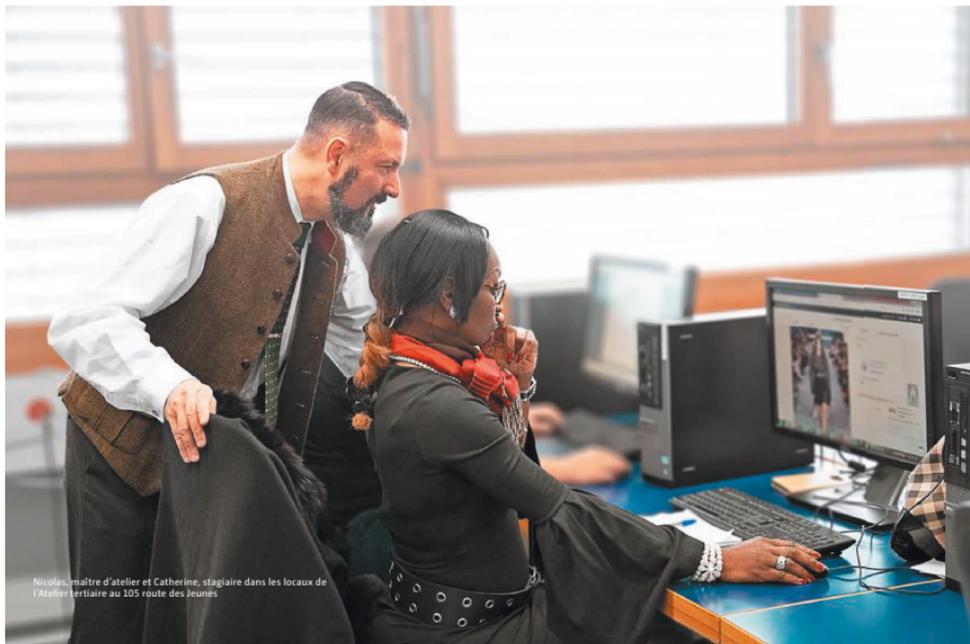
La responsabilité, c'est autogérer son temps, sachant qu'on n'a que quatre semaines, et profiter au maximum des opportunités qu'on nous donne pour se remettre dans la vie active. Il faut être responsable de soi, car tous les éléments sont mis à disposition gratuitement en plus.

Cette expérience m'a permis d'apprendre à me mettre en valeur. C'est valorisant car on nous dit «qu'est-ce que vous savez faire?». On nous aide à trouver nos compétences à un moment où on est émotionnellement au plus bas.

Nous sommes bien entouré-e-s: l'encadrant a un grand sens pédagogique, il s'adapte à tout le monde et il renvoie de la positivité.»

Témoignage de Catherine,

stagiaire LIASI, ex-manager dans le domaine de la vente



Nicolas, maître d'atelier et Catherine, stagiaire dans les locaux de l'Atelier tertiaire au 105 route des Jeunes



Le regard de Nicolas, maître d'atelier au Secteur tertiaire

«La démarche de l'Atelier tertiaire est très intelligente. Le fait de partager nos compétences avec les autres stagiaires fait partie du processus de se prouver qu'on sait faire quelque chose. Je partage, c'est la preuve que je sais faire ça. Cela permet de prouver via l'enseignement.

Ce que j'ai apprécié, c'est l'aspect non hiérarchique qui permet de retrouver la liberté, d'oser s'ouvrir aux autres et aux opportunités. Ce stage m'a permis de retrouver une confiance que je n'avais plus !»

Témoignage de Jean-Pierre
stagiaire LIASI, informaticien

«En tant que maître d'atelier, je mets en place le cadre d'action et encourage les stagiaires à devenir acteurs et actrices de leur projet. Les stagiaires doivent se sentir parties prenantes d'un processus qu'eux-mêmes seuls peuvent initier et faire aboutir.

La première question qu'on leur pose est: que pourriez-vous faire durant les quatre semaines de votre stage qui vous serait utile pour avancer dans votre projet professionnel?

En se sentant responsables des activités qu'ils-elles pourront mener durant leur stage à l'Atelier tertiaire, les stagiaires sont impliqués dans une démarche de participation active à la vie de la société. Il s'agit de briser le sentiment d'être exclu.

Mes responsabilités sont donc de donner l'impulsion, d'activer les ressources personnelles et communautaires de travail.»



Responsabilité

Devenir acteur de son rétablissement

Afin de poursuivre un engagement dans la voie du rétablissement en santé mentale, les EPI proposent aux personnes présentant des troubles psychiques un accompagnement par une paire praticienne en santé mentale, appelée aussi paire aidante.

Des résident-e-s se réunissent une fois par semaine et explorent l'outil «Reprendre sa vie en main» (ReViM), afin de soutenir la gestion de leur maladie et leur rétablissement.

Le rétablissement peut se définir comme un cheminement de la personne pour se réapproprier sa vie et se réinsérer dans la société. Chacun-e s'y investit différemment. Il s'agit d'une démarche volontaire, qui ne peut être imposée.

Un projet pilote

Les rencontres sont organisées sous forme de séances «café», lors desquelles est abordée la question de l'auto-gestion de la maladie.

Débutées en janvier 2019 au restaurant de la Maison de l'Ancre, les séances ont lieu depuis septembre 2019 dans un espace à la route de Chêne 44.

Ce projet pilote a été lancé pour les résident-e-s des Avanchets et du Train bleu. Huit personnes ont jusqu'ici testé le concept et il est actuellement ouvert à d'autres résident-e-s.

L'outil ReViM pour gérer au mieux sa maladie

Andréa Ehretsmann, paire praticienne en santé mentale diplômée, anime ces rencontres avec l'outil «Reprendre sa vie en main» (ReViM). Cet outil d'autogestion comprend un manuel théorique et deux carnets de travail.

L'objectif des séances, liant théorie et discussion dans un cadre informel, est une gestion active de la maladie par les personnes atteintes dans leur santé psychique.

Identifier les déclencheurs d'une crise, les noter dans un carnet et développer des stratégies pour y parer sont au cœur de la démarche. Les participant-e-s développent au fil du temps une «boîte à outils» personnelle pour naviguer entre les moments difficiles de la vie.

«Nous réfléchissons ensemble à ce qui nous aide à rester stables... Il s'agit aussi de s'inspirer mutuellement» souligne Andréa Ehretsmann. Apprendre et discuter ensemble au sujet du rétablissement contribue à ce processus.

Être en charge de son rétablissement

La responsabilité personnelle s'inscrit dans le concept du rétablissement en santé mentale, sur lequel est basé l'outil ReViM.

Une personne atteinte de troubles psychiques a souvent l'habitude que les décisions soient prises à sa place: le fait de reprendre les choses en main demande une remise en question de son propre fonctionnement. L'outil d'autogestion entraîne la personne concernée à regarder ses difficultés en face.

Les séances permettent de prendre conscience de sa responsabilité sur son rétablissement et de ses ressources, en évoquant tout ce qui peut être entrepris pour aller vers un mieux-être.



Andréa Ehretsmann,
paire praticienne en santé mentale

L'explication d'Andréa Ehretsmann sur son rôle de paire praticienne en santé mentale

«Les paire-s praticien-ne-s en santé mentale (PPSM) ont eux-mêmes l'expérience de la maladie psychique et de son rétablissement. L'idée est que les usagers-ères des services psychiatriques aient accès aux témoignages de personnes rétablies comme source d'inspiration pour leur propre rétablissement.

Durant les séances, il m'arrive de parler de mon propre rétablissement, mais je n'ai pas le statut de la personne qui sait mieux. Je suis à la fois une participante à des discussions horizontales et à la fois l'animatrice du groupe.

L'implication de paire-s praticien-ne-s en santé mentale est intéressante par rapport à la manière d'aborder les sujets. Les personnes concernées ne peuvent pas répondre «tu ne sais pas comment c'est», car un-e paire praticien-ne est aussi passé-e par ces moments d'impuissance, de désespoir et d'auto-stigmatisation.

En tant que paire praticien-ne, il faut pouvoir «modéliser» son parcours de rétablissement, qui est par définition non-linéaire, pouvoir témoigner de la période douloureuse de sa vie et des moments de déclic.

Il est important de parler de ses ressources personnelles, de comment on est arrivé à les identifier et à les faire évoluer, car c'est sur cela qu'on va travailler avec les personnes dans le cadre du concept du rétablissement en santé mentale.»

Les participant-e-s se sont exprimé-e-s pour évaluer le projet au mois de juin 2019.

L'avis de M.

Depuis que j'ai commencé ce groupe, je me sens plus confiante et moins seule. Je suis fière d'être venue au groupe même durant une période où j'avais des pensées particulièrement noires. La paire praticienne en santé mentale inspire confiance, est à l'écoute et ne juge pas.

L'avis de D.

Cette activité me permet de structurer ma semaine. Les séances m'ont apporté plus de sérénité. J'apprécie de pouvoir échanger avec une personne qui est aussi passée par là.

Responsabilité

L'ATIK, quel retour après une année d'exploitation?

Construit au dernier étage du site de Thônex I, l'ATIK est un appartement collectif de 7 chambres et de 4 studios individuels. Dès son ouverture, en été 2018, cette nouvelle structure a accueilli progressivement, sur une durée de quatre mois, 11 résident-e-s. 2019 marque la première année d'exploitation de cet appartement.

Ouverture d'une nouvelle modalité d'hébergement

De par son emplacement, l'ATIK dispose d'une proximité et accessibilité aux transports publics, aux espaces commerciaux et aux occupations en dehors du contexte institutionnel.

L'appartement a accueilli en majorité des personnes déjà résidentes aux EPI, qui aspiraient à un cadre de vie ouvert sur la communauté.

Cette aspiration constitue une demande récurrente de résident-e-s des EPI, comme de personnes en liste d'attente pour un accueil en résidence. Il était de la responsabilité de l'institution de proposer de nouvelles réponses concrètes d'hébergement face à ces demandes.

Apprentissage de la vie collective

Le travail d'accompagnement des 11 résident-e-s a consisté en un soutien continu pour l'apprentissage de chacun-e à devenir acteur-trice de son quotidien et à mettre en pratique ses aspirations.

Cet apprentissage s'applique tant dans le domaine personnel que dans la vie collective: participation à la confection des repas, choix des menus, tâches ménagères, application des règles de vie commune pour ne citer que quelques exemples.



Le salon de l'appartement ATIK
vu depuis le balcon



Responsabilité nouvelle pour les résident-e-s

Les résidentes et résidents sont ainsi impliquée-s dans tous les aspects de la vie de l'appartement.

L'apprentissage de l'expression des demandes et de la prise de décision* dans les différents aspects de leur quotidien constitue une prise de responsabilité nouvelle, par moment stressante, mais souvent enrichissante.

Du fait de ses différentes caractéristiques, dont la proximité de la vie hors institution, l'appartement ATIK propose un contexte stimulant concernant l'apprentissage de l'autodétermination et de la prise de responsabilité pour les personnes concernées.

Responsabilité professionnelle de l'encadrement

Les équipes socio-éducatives doivent s'assurer que chaque résident-e reçoive des explications adaptées à ses ressources, afin qu'il ou elle puisse prendre des décisions éclairées concernant son quotidien.

Ce travail de conseil, de soutien et d'orientation de chaque personne dans la réalisation de ses aspirations, sans prendre de décisions à sa place, engendre une exigence et une responsabilité professionnelle conséquentes. Ces enjeux d'accompagnement concernent toutes les structures des EPL.

* Dans la limite de leur aptitude au discernement et de leur statut légal





Responsabilité

«C'était pour dire à tout le monde qu'on s'aime.»

Elisa Mio et Marc Henry, résidant à l'appartement ATIK, se sont mariés le 14 septembre 2019. Un projet de mariage avec un statut symbolique, une envie de sceller leur amour à travers une cérémonie, célébrée au restaurant de l'Espalier à Thônex, remplie d'émotions.

Cette union reflète une des valeurs importantes de l'institution, à savoir, l'autodétermination. Elle exprime un changement dans le parcours de vie des mariés, déterminés à faire évoluer leur expérience de vie en tant qu'individu, mais aussi en tant que couple.

La responsabilité s'inscrit au cœur du projet, en limitant toutes les parties prenantes. Si les familles ont été très impliquées, l'équipe éducative s'est aussi mobilisée pour être au plus près des désirs d'Elisa et de Marc. Différents services de l'institution ont participé avec enthousiasme à la réalisation du mariage.

La parole à Kathleen Bien et Nabil Kenoufi, socio-éducatrice et socio-éducateur à l'ATIK qui ont accompagné ce mariage.

«Nous avons été à l'écoute de leur souhait de mariage, tout en les sensibilisant sur la portée de cet évènement et sur tout ce que cela implique.»

Nous avons recueilli quelques-unes de leurs idées en lien avec l'organisation et nous avons aussi fait en sorte qu'ils soient acteurs et responsabilisés. Pour autant, il nous a paru important de les rendre attentifs aux droits et aux devoirs qui les impliqueraient dans l'organisation de cet évènement.

Ainsi, plusieurs tâches et démarches leur ont été dévolues comme la réalisation des faire-parts, le choix des alliances, des tenues et la décoration. Pour préparer ce mariage, nous avons planifié des rencontres régulières avec les familles. Ces rencontres ont permis de déterminer les rôles de chacun, de définir les démarches à assumer et de les planifier.»

Rencontre et discussion avec les jeunes mariés sur la préparation et réalisation de leur mariage.

Comment vous êtes-vous rencontrés?

Marc: On s'est rencontré à La Combe. Je connaissais le meilleur ami d'Elisa et je lui ai confié que j'étais amoureux d'elle. En arrivant ici (à l'appartement l'ATIK), on était déjà en couple, mais on a enfin pu habiter ensemble.

Elisa: C'est lui qui a fait les premières démarches.

Comment avez-vous préparé votre mariage?

Marc: On en a d'abord parlé aux éducateurs. Ils nous ont prévenus que ça se préparait à l'avance.

Elisa: J'ai mis l'annonce sur Facebook pour prévenir que nous allions nous marier, inviter les amis, mais sans mettre de date. Je me suis occupée des cartes d'invitation.

Marc: On est allé à la boutique Epsetera pour faire les cartes. J'ai préparé des pizzas pour la cérémonie, j'ai fait la pâte maison avec l'aide de Nabil (socio-éducateur).

Comment s'est déroulée la cérémonie?

Elisa: Le jour du 14 septembre, on a échangé nos alliances devant nos témoins. C'était sur la terrasse de l'Espalier vers 14h.

Marc: La fête, c'était cool, bien fait. On a dansé. On était 63 personnes. On avait invité tout notre entourage, amis, familles et les éducateurs ici. Vers 18h, la fête était terminée. On a fini la soirée chez les parents d'Elisa.

Elisa et Marc dans la cuisine de l'appartement



« Le bonheur d'Elisa et de Marc lors de leur mariage m'a énormément émue.

Le fait qu'ils aient voulu officialiser leur union montre leur détermination de faire comme tout un chacun. Pour cela, je suis très admirative de leur comportement et de leurs actes pendant la période de la préparation du mariage et de la cérémonie elle-même.

Le père de Marc se joint à moi pour réitérer nos remerciements à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs des EPI qui ont fortement contribué, par leur soutien moral et physique, à la réalisation d'un très beau mariage. »

Laurence
mère de Marc

Qu'est-ce que ce mariage signifie pour vous?

Marc : C'était un mariage symbolique, ce n'était pas un vrai mariage à l'église, car c'était trop compliqué. C'était un mariage d'amour pour prouver aux gens qu'on était ensemble. On s'est promis de s'aimer jusqu'à ce que la mort nous sépare. On a prononcé les mêmes phrases que dans un vrai mariage.

Elisa (ne souhaite pas parler, mais écrit) : C'était pour dire à tout le monde qu'on s'aime. On s'aime depuis 6 ans et on voulait franchir une étape.



Elisa et Marc lors de la cérémonie

« J'ai été très impressionnée par la maturité de nos deux jeunes.

Ils veulent montrer que le mariage n'est pas réservé aux personnes sans particularités. La vision qu'ils ont de l'institution du mariage dans notre société leur fait un peu peur, ils disent ne pas comprendre toutes les démarches administratives et les conséquences légales et financières qui en découlent. Ils ne veulent retenir du mariage que l'engagement devant leur conjoint et devant une assemblée ainsi que la proclamation de leur amour devant des témoins. »

Anne
mère d'Elisa





Responsabilité

La création d'un atelier diététique

Créé en mars 2019, l'Atelier diététique, situé dans les cuisines du site de La Combe, répond à toutes les contraintes diététiques liées aux besoins des résident-e-s des EPI, comme par exemple la nécessité d'une alimentation en textures modifiées.

Le Service de restauration des EPI devant continuellement s'adapter aux nouvelles contraintes alimentaires spécifiques de ses client-e-s internes ou externes, la création d'un atelier diététique est devenue indispensable.

Il a pour responsabilité de répondre aux demandes de régimes spéciaux, de maîtriser les risques d'allergie ou d'intolérance et de garantir l'équilibre alimentaire.

Des repas adaptés pour toutes et tous

Certain-e-s usagers-ères ont besoin d'une alimentation en textures modifiées.

Trois types de repas sont proposés avec une vigilance particulière portée aux formes, aux goûts et aux couleurs attrayantes dans l'assiette :

- *La texture hachée pour soulager les efforts de mastication.*
- *La texture mixée ou lisse, lorsque la mastication est impossible ou que la déglutition ne peut se faire.*
- *Le manger-mains, pour manger seul-e avec ses doigts et conserver son autonomie.*

Le volume de fabrication de repas spéciaux est en constante augmentation. En 2019, ils représentent 24.2% de la production totale pour les résidences, soit 180 repas par jour.

Un atelier transversal

La présence d'une cuisinière diplômée en diététique contribue au développement des compétences des usagers-ères (collaborateurs-trices en emploi adapté ou stagiaires) de l'ensemble du Service de restauration. Chaque année, un-e apprenti-e sera formé-e en diététique au sein de l'atelier. Par ailleurs, les EPI sont les seuls établissements qui proposent un stage en atelier diététique en mesure intégrative (EPIFAIRE, LIASI, PréFAIRE, ...).

L'atelier favorise aussi la communication transversale avec les équipes socio-éducatives, notamment sur l'état de santé, les envies et les attentes des résident-e-s. Depuis son lancement, une amélioration de la qualité des prestations proposées est constatée par des retours très positifs des résident-e-s et des équipes socio-éducatives.



Christian Roman,
cuisinier à La Combe



« L'Atelier diététique doit conjuguer au quotidien rigueur nutritionnelle et plaisirs gustatifs tout en respectant les critères dictés par la Société Suisse de Nutrition. »

La philosophie du Service de restauration a toujours été de garantir l'équilibre alimentaire, mais notre responsabilité a été d'aller au-delà de ces exigences; donner envie à nos résidents de bien se nourrir grâce à une présentation soignée, une attention portée sur les produits de saison, leurs variétés, leurs origines tout en respectant les régimes spéciaux. »

Christophe Lopez
chef de secteur production cuisine



Responsabilité

Un partenariat avec l'entreprise Honegger SA

L'Atelier propreté et hygiène du bâtiment a débuté un partenariat avec Honegger SA, entreprise qui fournit des prestations de nettoyage. Répondant pleinement à la mission d'intégration des EPI, ce partenariat permet à un collaborateur en emploi adapté de rejoindre une entreprise du secteur privé.

Au printemps 2019, l'atelier s'est vu confier un mandat d'entretien pour le Tropical Corner, lieu de loisirs aquatiques. Cet établissement nécessitant un nettoyage durant les week-ends et les EPI ne pouvant assurer cette partie de la prestation, celle-ci a été sous-traitée à Honegger SA. C'est ainsi qu'une collaboration avec cette entreprise est née.

La collaboration se poursuit avec l'intégration d'un collaborateur en emploi adapté

En juillet 2019, Jules Gravier, collaborateur en emploi adapté à l'Atelier propreté et hygiène du bâtiment, est détaché un soir par semaine pour intégrer une équipe d'entretien Honegger SA, qui intervient au sein d'un établissement bancaire privé. Cette mesure a vu le jour après plusieurs discussions entre les parties prenantes, à savoir Honegger SA, son client et les EPI.

Un encadrement Honegger et EPI

Dans le cadre de cette délégation, Jules Gravier accomplit son activité en étant supervisé par un chef d'équipe de l'entreprise Honegger SA et non plus par son maître d'atelier. Son accompagnement socioprofessionnel se poursuit lors de son activité aux EPI.



Entretien avec Jules Gravier, collaborateur en emploi adapté à l'Atelier propreté et hygiène du bâtiment, après ses premiers mois de collaboration avec Honegger SA.

Quelle est la spécificité du travail avec Honegger SA?

Mes tâches sont le nettoyage des bureaux, des sanitaires, l'espace où il y a la cafétéria avec la machine à laver.

Il y a l'aspect de la confidentialité qui est important. On a l'interdiction de prendre ce qu'il y a dans les poubelles, rien ne doit sortir de l'entreprise pour des raisons de confidentialité. A chaque entrée, il y a un agent de sécurité, je dois donner ma carte d'identité, montrer le badge et signer. Les accès sont très sécurisés.

Quelles relations entretenez-vous avec vos nouveaux collègues?

On est huit, mais je travaille avec une seule collègue. Je m'entends très bien avec elle, on s'apprend mutuellement des techniques. Je lui ai appris des choses qu'elle ne savait pas faire et elle m'apprend d'autres choses. Par exemple, je lui ai montré comment enlever la ficelle sur les sacs poubelles. Elle m'a montré comment toucher les écrans d'ordinateurs, avec des chiffons microfibres, les claviers, les souris.

Que vous apporte ce travail sur le plan professionnel?

Chez Honegger, j'apprends beaucoup de choses, par exemple comment ils nettoient avec les microfibres. C'est intéressant de découvrir leurs propres produits et leurs procédures. Leurs chiffons sont déjà imprégnés avec leur produit, alors qu'aux EPI, on fait nos mélanges pour les solutions de nettoyage.

Jules Gravier, collaborateur en emploi adapté à l'Atelier propreté et hygiène du bâtiment

Depuis ce partenariat, j'observe que Jules est beaucoup plus concentré et sérieux dans son travail.

Yannick Duro
maître d'atelier
à l'Atelier propreté et
hygiène du bâtiment

J'aime bien travailler là-bas, j'ai plus de compétences, j'apprends de nouvelles choses. Je peux montrer que je peux faire plus de choses seul, dans une entreprise privée.

Jules Gravier
collaborateur en emploi
adapté à l'Atelier propreté
et hygiène du bâtiment



Responsabilité

Présentation des finances au personnel

Pour la première fois, des séances d'information entièrement consacrées à l'état financier des EPI ont été organisées à l'attention des collaboratrices et collaborateurs.

Ces séances, qui ont eu lieu en mai 2019 sur les différents sites des EPI, ont été proposées tant dans une volonté de transparence que dans une volonté de développer la notion de responsabilité collective de l'institution.

Ces séances visaient à rappeler la responsabilité de chaque collaboratrice et collaborateur dans la maîtrise des coûts et le maintien de l'équilibre financier des EPI.

Une réalité de terrain inscrite dans une réalité économique institutionnelle

Lors de ces séances, les comptes 2018 et le budget 2019 ont été présentés sur un plan institutionnel par la direction des finances. En deuxième partie, les comptes et le budget ont été présentés au niveau métier par les directeurs ou cheffes de service concerné-e-s.

Allant ainsi du général au spécifique avec un focus par métier, les présentations ont permis de décliner concrètement les impacts financiers dans la réalité de terrain des collaboratrices et des collaborateurs, et d'établir un lien avec la réalité économique globale de l'institution.

Une responsabilité économique collective

«Lors de la réalisation d'une prestation, nous agissons dans un contexte dont il faut tenir compte. Nous sommes solidaires et lié-e-s dans la responsabilité sociale et économique de l'institution» rappelle Gilles Stähli, directeur des Services des finances et des systèmes d'information.

De par leur caractère pédagogique, les séances ont apporté à l'ensemble du personnel une compréhension des mécanismes budgétaires, qui prennent en compte à la fois le contexte macro-économique, le contexte cantonal et le contexte EPI. Enfin, ces séances ont rappelé la responsabilité financière des EPI envers l'Etat de Genève. Cette pratique sera reconduite chaque année.



Bilan social

Ensemble des collaborateurs-trices

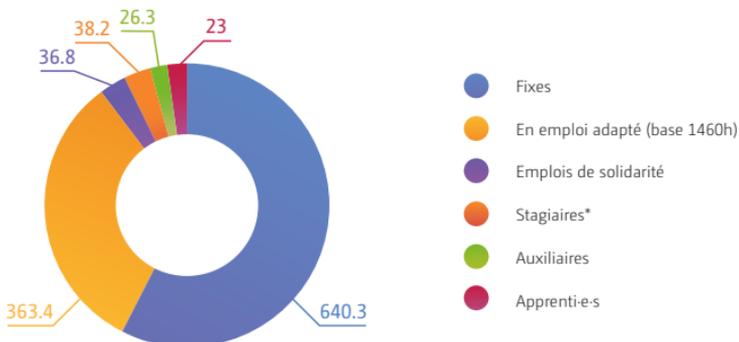
Répartition par statuts

	Femmes		Hommes		Total		%	
	ETP	PERSONNES	ETP	PERSONNES	ETP	PERSONNES	ETP	PERSONNES
Fixes	342.1	429	298.2	333	640.3	762	57%	55%
Auxiliaires	14.3	28	12.0	23	26.3	51	2%	4%
SOUS-TOTAL	356.4	457	310.2	356	666.6	813	59%	59%
Emplois de solidarité	8.8	9	28.0	28	36.8	37	3%	3%
Apprenti-e-s	16.0	16	7.0	7	23.0	23	2%	2%
Stagiaires*	18.9	22	19.3	22	38.2	44	3%	3%
En emploi adapté (base 1460h)	122.9	156	240.5	302	363.4	458	32%	33%
TOTAL	522.9	660	605.0	715	1127.8	1375	100%	100.00%

* Cumul stagiaires géré-e-s en 2019 par les Services des ressources humaines (stagiaires écoles et indépendants)

Collaborateurs-trices fixes et auxiliaires

Répartition des ETP selon le statut



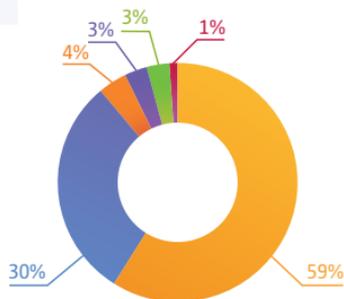
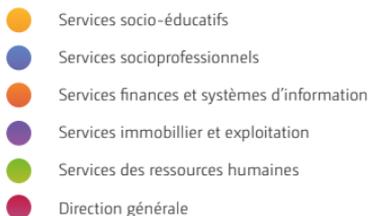
Effectifs 2019

Répartition des collaborateurs-trices fixes et auxiliaires par direction de service

ETP

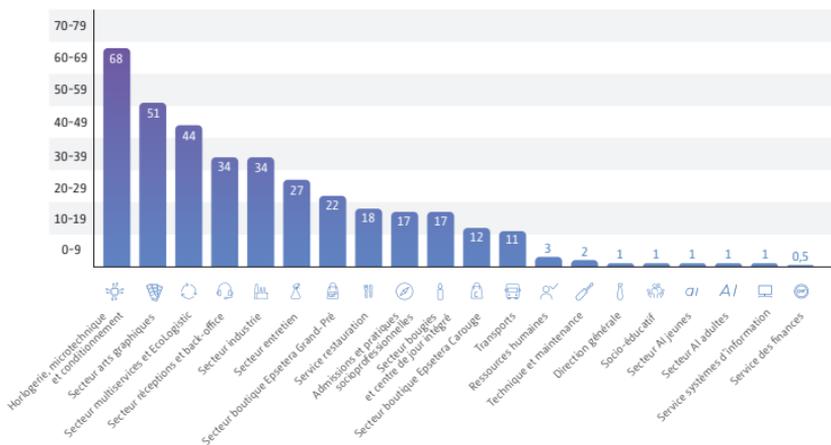
Direction générale	4.6
Services des ressources humaines	21.1
Services finances et systèmes d'information	25.0
Services socio-éducatifs	391.6
Services socioprofessionnels	200.3
Services immobilier & exploitation	24.0

Rappel: Les collaborateurs-trices auxiliaires sont engagé-e-s pour remplacer les absents, le cumul mentionné ici ne représente pas les effectifs présents sur le terrain au quotidien.



Collaborateurs-trices en emploi adapté

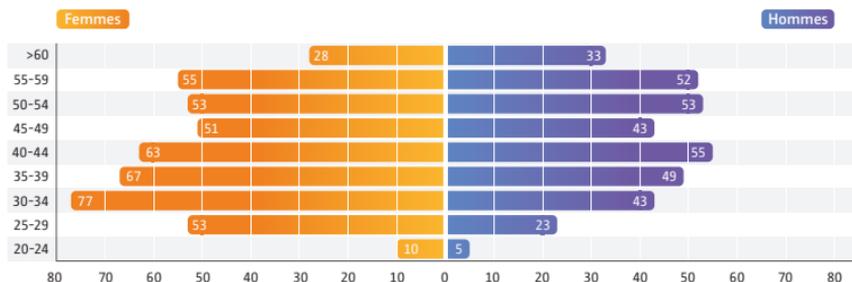
Par secteur (en ETP, base 1460 heures annuelles)



Bilan social

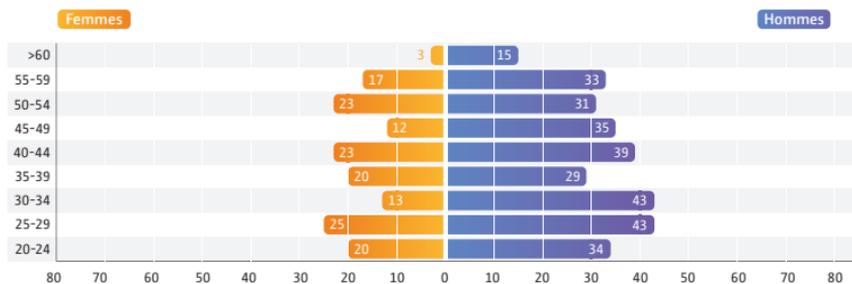
Pyramide des âges

Répartition des collaborateurs-trices fixes et auxiliaires



La forme de la pyramide est similaire à celle de l'année dernière, à l'exception des personnes qui ont plus de 50 ans qui sont en diminution, en lien avec les nombreux départs à la retraite ou rente-pont AVS sur l'année 2019. Les prochains départs en retraite ou rente-pont AVS sur les années à venir n'en restent pas moins importants, d'où la nécessité d'assurer la relève.

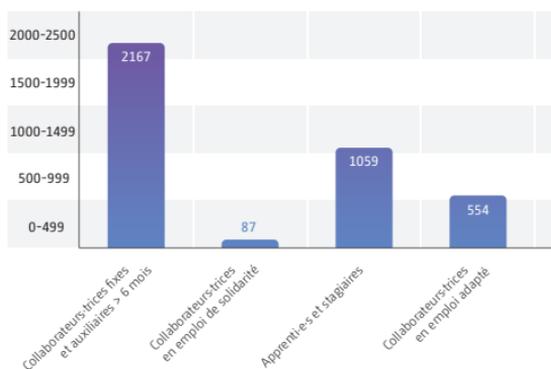
Répartition des collaborateurs-trices en emploi adapté



La pyramide des âges des collaborateurs-trices en emploi adapté est relativement similaire à celle de l'année passée, si ce n'est la part des moins de 35 ans qui est en hausse. Les hommes restent plus nombreux que les femmes dans toutes les classes d'âge.

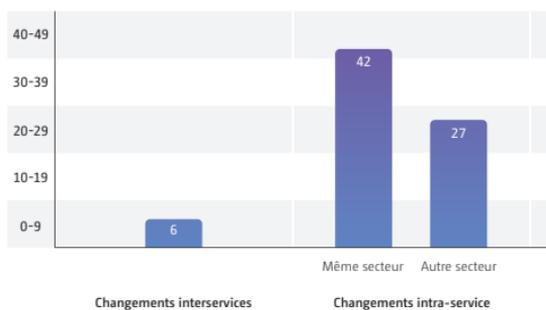
Formation

Formations des collaborateurs-trices en 2019 (en nombre de jours)



Mobilité interne

Collaborateurs-trices concerné·e·s : fixes et auxiliaires

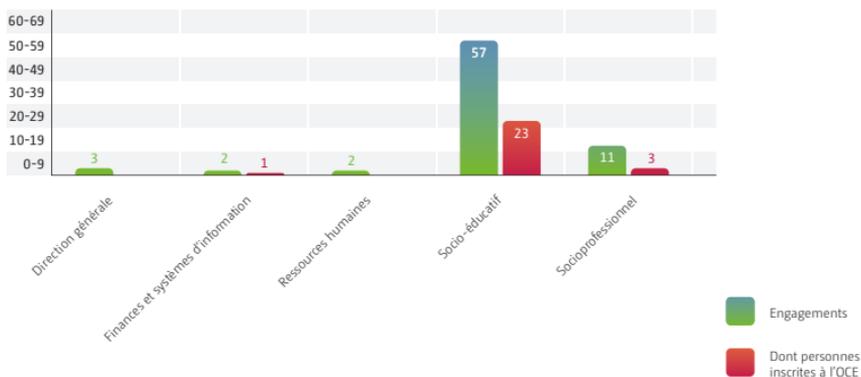


Cette année, 85 personnes ont changé d'affectation, soit 10% des collaborateurs-trices. En parallèle, 34 personnes ont pu évoluer vers un poste différent (autre domaine d'activité ou davantage de responsabilités).

Bilan social

Engagement

Nombre de collaborateurs-trices fixes et auxiliaires engagé-e-s, par direction, en 2019



Remarques:

- * Jobs d'été non-inclus
- * Seuls les nouveaux engagements sont comptabilisés. Un auxiliaire qui passe en contrat fixe n'est pas pris en compte.

75 engagements en 2019,
dont 27 candidat-e-s inscrit-e-s à l'OCE, soit 31%

En plus des 75 engagements de nouveaux collaborateurs-trices en 2019, 22 personnes au bénéfice d'un contrat auxiliaire ou en emploi de solidarité sont passées sous contrat fixe.



Etats financiers

Bilan au 31 décembre 2019

Actif

ACTIF CIRCULANT	NOTES*	31.12.2019		01.01.2019		31.12.2018	
		CHF	CHF	RETRAITÉ CHF	CHF	RPC CHF	CHF
Liquidités	4.1		494'261		429'006		429'006
Clients	4.2	3'792'570		3'357'035		3'357'035	
Provision pour débiteurs douteux	4.2	(494'640)		(439'603)		(439'603)	
			3'297'930		2'917'432		2'917'432
Débiteurs divers	4.3	1'930'010		2'320'408		2'320'408	
Provision pour débiteurs douteux	4.3	(227'617)		(187'426)		(187'426)	
			1'702'394		2'132'982		2'132'982
Stocks de matières et produits finis	4.4	553'362		601'212		601'212	
Travaux en cours	4.5	50'204		96'350		96'350	
			603'567		697'562		697'562
Comptes de régularisation actif	4.6		7'575'263		3'175'743		3'175'743
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT			13'673'415		9'352'725		9'352'725
ACTIF IMMOBILISÉ							
Immobilisations							
Terrains	5.1	4'567'300		4'567'300		0	
Immeubles et installations fixes	5.1	65'918'628		75'853'200		38'946'592	
Immeubles et installations fixes avec affectation limitée	5.1	9'247'118		9'597'105		34'594'826	
Autres immobilisations	5.2	3'858'644		4'408'533		12'682'980	
Autres immobilisations avec affectation limitée	5.2	819'124		888'532		8'286'865	
Total des immobilisations			84'410'814		95'314'669		94'511'263
Immobilisations financières	5.3		555'987		516'466		516'466
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			84'966'801		95'831'135		95'027'729
TOTAL DE L'ACTIF			98'640'216		105'183'860		104'380'454

Passif

CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME	NOTES*	31.12.2019 CHF	01.01.2019 RETRAITÉ CHF	31.12.2018 RPC CHF
Dettes bancaires Etat de Genève (cash pooling)	6.1	1'856'738	1'904'713	1'904'713
Fournisseurs		5'349'486	2'297'825	2'297'825
Créancier Etat de Genève (CIS)	6.2	496'034	456'081	456'081
Créanciers divers	6.3	134'544	120'701	120'701
Créanciers résidents	6.4	506'195	506'254	506'254
Comptes de régularisation passif	6.5	1'841'668	1'011'628	1'011'628
Provisions à court terme	7.3	1'895'198	1'771'068	1'420'152
Engagements de leasing - part à court terme	7.1	143'564	156'329	156'329
Dettes hypothécaires - part à court terme	7.2	336'522	336'522	336'522
Subventions d'investissement reçues - produits différés - part à court terme	7.4	3'258'554	4'853'921	4'853'921
TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME		15'818'501	13'415'040	13'064'124
CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME				
Engagements de leasing - part à long terme	7.1	315'812	375'275	375'275
Dettes hypothécaires - part à long terme	7.2	12'691'368	13'027'890	13'027'890
Provisions à long terme	7.3	634'717	1'196'994	1'547'911
Subventions non dépensées à restituer à l'État		728'272	728'272	728'272
Subventions d'investissement reçues - produits différés - part à long terme	7.4	28'281'726	31'653'779	31'206'772
TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME		42'651'895	46'982'209	46'886'119
CAPITAL DES FONDS				
Fonds avec affectation limitée	8.1	486'874	189'686	32'585'741
Fonds avec affectation limitée - Don de la Loterie Romande	8.1	2'398'514	2'567'441	2'567'441
Fonds avec affectation limitée non utilisés	8.1	435'000	685'000	685'000
Fonds avec affectation limitée - Fondation Fondepî	8.1	6'745'855	7'043'510	7'043'510
TOTAL DU CAPITAL DES FONDS		10'066'243	10'485'637	42'881'692
CAPITAL DE L'ORGANISATION				
Capital de dotation	9.1	14'623'489	14'623'489	10'923'489
Capital de dotation avec affectation	9.1	27'214'633	29'127'491	0
Capital lié généré	9.2	(5'986'431)	(5'986'431)	(6'199'017)
CONTRAT DE PRESTATIONS 2018-2021				
Résultats reportés	9.3	(3'463'577)	0	0
Résultat de l'exercice	9.3	(2'284'536)	(3'463'577)	(3'175'953)
TOTAL DU CAPITAL DE L'ORGANISATION		30'103'578	34'300'974	1'548'520
TOTAL DU PASSIF		98'640'216	105'183'860	104'380'454

* Les notes peuvent être consultées auprès du Service des finances.

Etats financiers

Compte d'exploitation de l'exercice 2019

PRODUITS D'EXPLOITATION	NOTES*	2019 BUDGET CHF	2019 EFFECTIF CHF	2019 ECART CHF	2018 RETRAITÉ CHF	2018 RPC CHF
Revenus de la formation professionnelle		9'373'000	8'610'370	(762'630)	8'795'039	8'795'039
Revenus des pensions		19'413'400	19'023'302	(390'098)	18'356'559	18'356'559
Revenus des résidents extra-cantonaux		602'000	704'129	102'129	644'455	644'455
Revenus de la fabrication		4'841'905	4'327'342	(514'563)	4'327'168	4'327'168
TVA sur revenus de la fabrication		0	(160'804)	(160'804)	(152'166)	(152'166)
Autres revenus des prestations		135'000	107'217	(27'783)	116'714	116'714
Revenus des locations et autres		712'160	634'783	(77'377)	678'627	678'627
TVA revenus des locations et autres		0	(3'949)	(3'949)	(10'633)	(10'633)
Revenus de la cafétéria et du restaurant		1'977'000	2'001'528	24'528	1'923'308	1'923'308
TVA sur revenus de la cafétéria et du restaurant		0	(101'600)	(101'600)	(98'089)	(98'089)
Revenus du secteur technique et infrastructure		238'000	72'636	(165'364)	154'811	154'811
TVA sur revenus du secteur technique et infrastructure		0	(287)	(287)	(9'134)	(9'134)
Participation cantonale aux emplois de solidarité et autres mesures de l'Office cantonal de l'emploi	17	5'630'613	5'345'408	(285'205)	5'393'905	5'393'905
Revenus des prestations au personnel et à des tiers		364'999	559'341	194'342	478'615	478'615
TVA sur revenus des prestations au personnel et à des tiers		0	(5'597)	(5'597)	(5'994)	(5'994)
Don - Autres donateurs		0	16'100	16'100	1'044	1'044
SUBVENTIONS :						
- de fonctionnement - monétaires	10.1	64'177'874	71'630'574	7'452'700	62'914'152	62'914'152
- d'investissement reçues - produits différés	10.1	5'000'482	7'587'783	2'587'301	4'127'325	2'214'467
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		112'466'432	120'348'276	7'881'844	107'635'705	105'722'847
CHARGES D'EXPLOITATION						
Salaires et charges sociales		(88'416'065)	(92'316'052)	(3'899'987)	(87'309'722)	(87'309'722)
Frais médicaux		(49'000)	(131'457)	(82'457)	(118'651)	(118'651)
Alimentation		(3'385'000)	(3'814'799)	(429'799)	(3'775'425)	(3'775'425)
Entretien		(2'130'000)	(2'228'718)	(98'718)	(2'216'090)	(2'216'090)
Entretien et réparation des immeubles, du mobilier et des véhicules		(2'284'500)	(2'502'726)	(218'226)	(2'169'884)	(2'169'884)
Locations		(4'033'267)	(4'051'937)	(18'670)	(3'840'595)	(3'840'595)
Amortissements		(5'980'481)	(12'090'636)	(6'110'155)	(5'960'468)	(5'960'468)
Eau et énergie		(1'416'000)	(1'319'295)	96'704	(1'390'423)	(1'390'423)
Ecole et formation		(416'001)	(423'849)	(7'848)	(454'571)	(454'571)
Frais de bureau et d'administration		(1'531'249)	(1'685'557)	(154'307)	(1'562'007)	(1'562'007)
Outillage et matériel de production		(1'423'801)	(1'330'012)	93'789	(1'468'657)	(1'468'657)
Primes d'assurances et autres charges d'exploitation		(1'146'363)	(1'023'624)	122'739	(1'114'019)	(1'114'019)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		(112'211'726)	(122'918'661)	(10'706'935)	(111'380'510)	(111'380'510)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		254'706	(2'570'385)	(2'825'090)	(3'744'805)	(5'657'663)

Compte d'exploitation de l'exercice 2019

	NOTES*	2019 BUDGET CHF	2019 EFFECTIF CHF	2019 ECART CHF	2018 RETRAITÉ CHF	2018 RPC CHF
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (reporté de la page précédente)		254'706	(2'570'385)	(2'825'090)	(3'744'805)	(5'657'663)
Produits financiers	10.3	0	43	43	41	41
Charges financières	10.3	(230'000)	(220'736)	9'264	(266'414)	(266'414)
RÉSULTAT FINANCIER		(230'000)	(220'693)	9'307	(266'373)	(266'373)
RÉSULTAT ORDINAIRE		24'706	(2'791'078)	(2'815'784)	(4'011'177)	(5'924'035)
RÉSULTAT HORS EXPLOITATION		0	0	0	0	0
Produits exceptionnels et d'exercices antérieurs	10.4	0	58'388	58'388	125'614	125'614
Charges exceptionnelles et d'exercices antérieurs	10.4	0	(62'589)	(62'589)	(16'980)	(16'980)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (ou relevant d'un exercice antérieur)		0	(4'201)	(4'201)	108'634	108'634
Utilisation des fonds avec affectation limitée	8.1	0	341'817	341'817	287'819	2'488'301
Utilisation des fonds avec affectation limitée - Dons de la Loterie Romande	8.1	0	168'926	168'926	151'148	151'148
Variation du capital des fonds		0	510'743	510'743	438'967	2'639'449
RÉSULTAT DE L'EXERCICE avant répartition		24'706	(2'284'536)	(2'309'242)	(3'463'577)	(3'175'953)
./ Part revenant à l'Etat	9.3	0	0	0	0	0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE après répartition		24'706	(2'284'536)	(2'309'241)	(3'463'577)	(3'175'953)

* Les notes peuvent être consultées auprès du Service des finances.

Rapport de l'organe de révision
Au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration des

**Etablissements publics pour l'intégration
Collonge-Bellerive**

Genève, le 26 février 2020
52/mg/21

Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels joints des Etablissements publics pour l'intégration, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau de variation des fonds propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Le rapport de performance constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur publique (IPSAS) avec les dérogations prévues dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) et aux dispositions légales et statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la directive transversale de l'Etat de Genève sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques, à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Beran SA
Rue de la Corroterie 26
Case postale 5024
1211 Genève 11
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbg.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

BfB

BfB

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats pour l'exercice 2019 arrêté au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations prévues dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF), aux directives transversales sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et en matière de subvention non monétaire du Conseil d'Etat de Genève, et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Les comptes annuels des Etablissements publics pour l'intégration pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces comptes annuels dans son rapport daté du 10 avril 2019.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chif. 3 CO et à la norme d'audit suisse 890 auxquels renvoie la directive transversale du Conseil d'Etat de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques », nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Paragraphes d'observation

Nous n'apportons pas de réserve à notre opinion, nous relevons que le capital des fonds au passif du bilan, n'a pas été reclassé selon sa nature, soit en capitaux *étrangers*, soit en capitaux *propres* affectés. Ainsi, les fonds non restituables s'apparentent à des capitaux propres et devraient être considérés comme tels.

En outre, nous attirons votre attention sur le tableau des capitaux propres (voir page 10) précisant que, conformément aux instructions du Département de la Cohésion Sociale et en dérogation aux normes comptables appliquées (IPSAS), le principe des produits différés au compte d'exploitation est maintenu pour le capital « La Combe », bien qu'il s'agisse désormais de capital propre. Cela améliore le résultat d'exploitation 2019 de CHF 1'912'858.

Enfin, nous attirons votre attention sur le fait que les détails des chiffres comparatifs donnés dans les annexes ne tiennent pas compte des retraitements et sont rapprochables aux comptes annuels 2018 établis selon le référentiel RPC.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA



André TINGUÉLY
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jessica SAUTIER
Experte-réviseur agréée

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat
- Tableau de variation du capital
- Annexes aux comptes annuels

Rapport de performance (non audité)


Contacts**Direction générale**

Directrice générale:

M^{me} Magali GINET BABEL

Directeur des services socio-éducatifs:

M. Stéphane DELGRANDE

Directeur des services socioprofessionnels:

M. Rolf GOBET

Directeur des services des ressources humaines:

M. André WICKI

Directeur des services des finances et des systèmes d'information, responsable SMQ:

M. Gilles STÄHLI

Communication

communication@epi.ge.ch

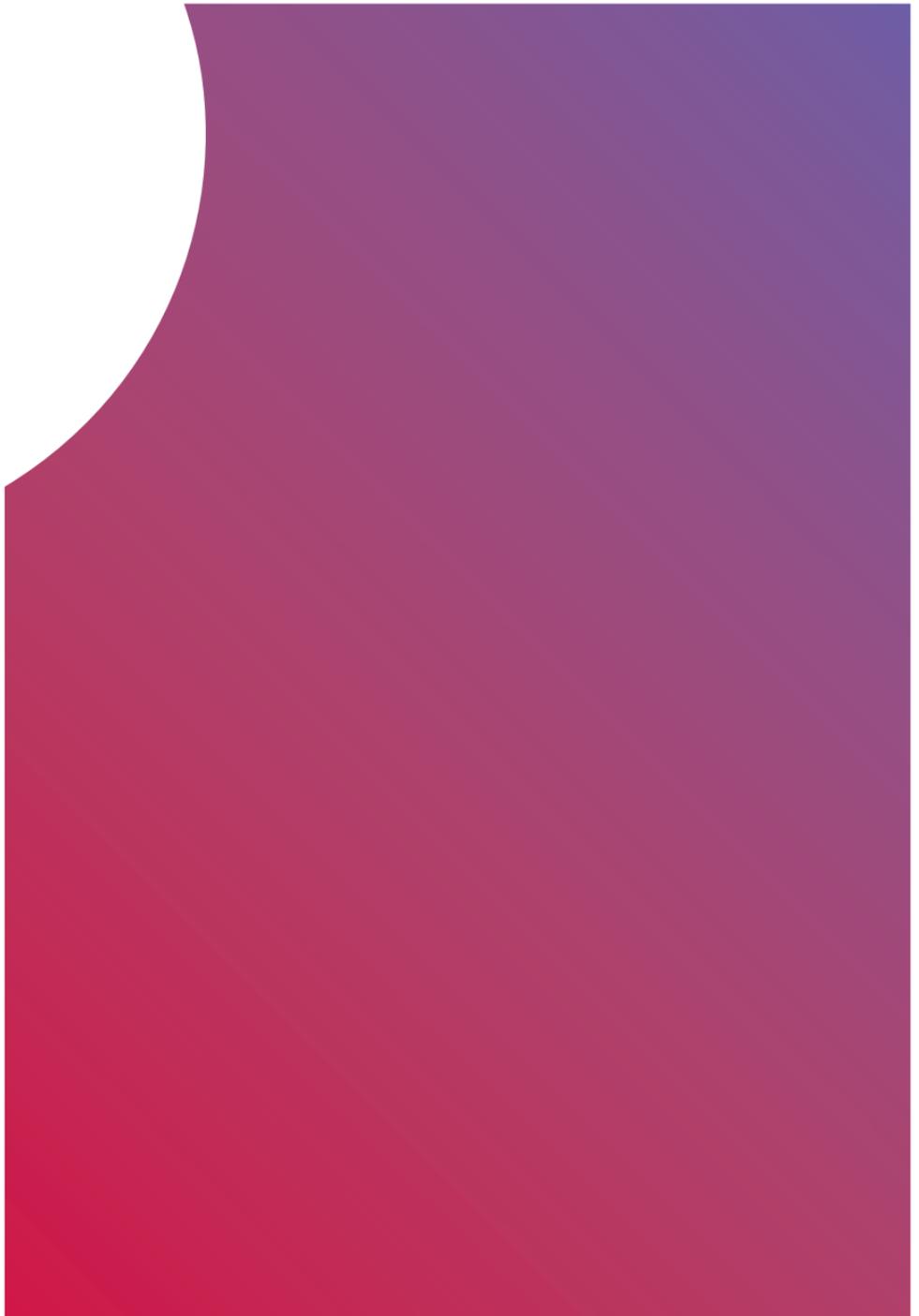
Tél. +41 22 949 08 06

Contact

contact@epi.ge.ch

Tél. +41 22 949 07 00

www.epi.ge.ch





Les EPI sont membres d'INSOS



Impressum

Concept graphique et impression:

EPI - Atelier Arts graphiques

Textes: EPI

Photos ©EPI: Alvaro Romero

Page 11: Magali Girardin

Page 21: dmarchitectes

Page 22: Jaccaud Spicher Architectes Associés

Page 38: Andréa Ehretsmann

Papier: Lessebo Smooth White 

Avec le soutien de



POST: TENERIAS LUX





epi

Etablissements publics
pour l'intégration

Route de Chêne 48 | 1208 Genève
www.epi.ge.ch

Rejoignez-nous:    